

Réglementation de l'EPA (agence américaine de protection de l'environnement) relative aux émissions

Les embases de jets fabriquées par Mercury Marine aux États-Unis sont certifiées par l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis comme conformes aux normes de lutte contre la pollution atmosphérique provoquée par les embases de jets neuves. Cette certification dépend de certains réglages effectués selon les normes d'usine. Pour cette raison, la procédure d'entretien du produit, recommandée par l'usine, doit être strictement respectée et, lorsque les conditions le permettent, le produit doit être rétabli pour l'usage initial pour lequel il a été conçu. L'entretien, le remplacement ou la réparation des dispositifs et systèmes de contrôle des émissions peuvent être effectués par n'importe quel centre de réparation ou réparateur de moteurs marins.

Les moteurs reçoivent un autocollant d'information relatif au contrôle des émissions comme preuve permanente de la certification EPA.

▲ AVERTISSEMENT

L'échappement du moteur de ce produit contient des produits chimiques considérés par l'État de Californie comme cancérigènes et à l'origine de malformations congénitales et d'autres troubles de l'appareil reproducteur.

Message relatif à la garantie

Le produit acheté est assorti d'une **garantie limitée** de Mercury Marine. Les conditions de la garantie sont indiquées dans la section **Informations sur la garantie** de ce manuel. Le texte de la garantie contient une description de la couverture et des exclusions et indique la durée de la garantie, les modalités d'application de la garantie, **d'importantes exclusions et limitations de responsabilité**, ainsi que d'autres informations pertinentes. Consulter ces informations importantes.

La description et les caractéristiques techniques indiquées dans les présentes sont applicables à la date de délivrance du bon à tirer. Mercury Marine, qui applique une politique d'amélioration continue, se réserve le droit d'arrêter la production de certains modèles à tout moment, ainsi que de modifier des caractéristiques, configurations, méthodes ou procédures sans préavis ni obligation.

Mercury Marine, Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

Imprimé aux États-Unis

© 2013, Mercury Marine

Alpha, Axis, Bravo One, Bravo Two, Bravo Three, le logo du M entouré d'un cercle avec des vagues, K-planes, Mariner, MerCathode, MerCruiser, Mercury, le logo Mercury avec des vagues, Mercury Marine, Mercury Precision Parts, Mercury Propellers, Mercury Racing, MotorGuide, OptiMax, Quicksilver, SeaCore, Skyhook, SmartCraft, Sport-Jet, Verado, VesselView, Zero Effort, Zeus et #1 On the Water sont des marques déposées de Brunswick Corporation. Mercury Product Protection est une marque de service déposée de Brunswick Corporation.

Service Mercury Premier

Mercury évalue le niveau de performance de ses revendeurs dans le domaine de l'entretien et décerne le titre de « Mercury Premier » à ceux qui démontrent un engagement exceptionnel dans ce domaine.

Pour obtenir la distinction Mercury Premier, un revendeur doit :

- avoir obtenu pendant 12 mois consécutifs un score CSI (Customer Satisfaction Index, ou indice de satisfaction de la clientèle) élevé pour toute opération d'entretien couverte par la garantie ;
- posséder tous les outils d'entretien, les équipements de test, les manuels et les registres des pièces de rechange nécessaires ;
- employer au moins un technicien certifié ou principal ;
- Assurer un entretien rapide pour tous les clients Mercury Marine ;
- offrir des horaires d'entretien prolongés et un service d'atelier mobile, le cas échéant ;
- utiliser, exposer et stocker un inventaire suffisant de pièces de rechange d'origine Mercury Precision ;

- disposer d'un atelier propre et ordonné, équipé des outils et de la documentation appropriés.

Déclaration de conformité à la directive 94/25/CE modifiée par la directive 2003/44/CE des moteurs à propulsion pour la navigation de plaisance

Nom du fabricant du moteur : Mercury Marine		
Adresse : W6250 Pioneer Road, P.O. Box 1939		
Ville : Fond du Lac, WI	Code postal : 54936-1939	Pays : États-Unis

Nom du représentant agréé : Brunswick Marine in EMEA Inc.		
Adresse : Parc Industriel de Petit-Rechain		
Ville : Verviers	Code postal : 4800	Pays : Belgique

Nom de l'organisme notifié pour l'évaluation des émissions d'échappement : Det Norske Veritas AS			
Adresse : Veritasveien 1			
Ville : Hovik	Code postal : 1322	Pays : Norvège	N° d'identification : 0575

Module d'évaluation de conformité des émissions d'échappement :	<input type="checkbox"/> B+C	<input type="checkbox"/> B+D	<input type="checkbox"/> B+E	<input type="checkbox"/> B+F	<input type="checkbox"/> G	<input checked="" type="checkbox"/> H
Autres directives communautaires applicables : Directive relative à la compatibilité électromagnétique 2004/108/CE						

Description des moteurs et exigences essentielles

Type de moteur	Type de carburant	Cycle de combustion
<input type="checkbox"/> Transmission en Z sans échappement intégré	<input type="checkbox"/> Diesel	<input checked="" type="checkbox"/> 2 temps
<input checked="" type="checkbox"/> Moteur inboard	<input checked="" type="checkbox"/> Essence	<input type="checkbox"/> 4 temps

Identification des moteurs couverts par cette Déclaration de conformité

Nom de la gamme de moteurs	Numéro(s) d'identification unique(s) du moteur ou code(s) de famille du moteur : numéro de série de début	Numéro du certificat d'examen de type ou d'approbation de type CE
200 HP Sport-Jet	0E433154	RCD-H-2 Rév. 4

Exigences essentielles	Normes	Autres documents/méthodes normatifs	Fichier technique	Veuillez préciser (* = norme obligatoire)
Annexe 1.B – Émissions d'échappement				
B.1 Identification du moteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.2 Exigences relatives aux émissions d'échappement	<input checked="" type="checkbox"/> *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	* EN ISO 8178-1:1996
B.3 Durabilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
B.4 Manuel du propriétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ISO 8665: 2006
Annexe 1.C – Émissions sonores	voir la Déclaration de conformité du bateau dans lequel le ou les moteurs ont été installés			

La présente déclaration de conformité est émise sous la seule responsabilité du constructeur. Je soussigné déclare au nom du constructeur que le ou les moteurs visés satisferont aux exigences relatives aux émissions d'échappement de la directive 94/25/CE, telle que modifiée par la directive 2003/44/CE, s'ils sont installés dans un bateau de plaisance, conformément aux instructions fournies par le constructeur, et que ce ou ces moteurs ne doivent pas être mis en service tant que le bateau de plaisance dans lequel ils doivent être installés n'a pas été déclaré conforme aux dispositions applicables des directives susmentionnées.

Nom/fonction :

Mark D. Schwabero, Président

Mercury Marine



Date et lieu d'émission :

4 septembre 2012

Fond du Lac, Wisconsin, États-Unis

INFORMATIONS RELATIVES À LA GARANTIE

Enregistrement de la garantie.....	1
Transfert de garantie.....	1
Transfert du Plan de protection des produits Mercury (Contrat d'entretien prolongé) : États-Unis et Canada.....	2
Garantie limitée de 3 ans contre la corrosion.....	2
Couverture de la garantie et exclusions.....	3
Garantie limitée relative aux émissions dans le cadre de la réglementation de l'EPA des États-Unis.....	5
Composants du système de contrôle des émissions.....	5
Étiquette à étoiles de certification relative aux émissions.....	5
Politique de garantie – Australie et Nouvelle-Zélande.....	6
Tableaux de garantie internationale pour moteurs hors-bord et Jets.....	9

Généralités

Responsabilités du navigateur.....	13
Avant de faire fonctionner l'embase de jets Mercury.....	13
Puissance motrice maximale du bateau.....	14
Utilisation de bateaux à haute vitesse et à hautes performances.....	14
Remorquage d'un bateau dans l'eau.....	14
Commande à distance de l'embase de jets Mercury.....	14
Coupe-circuit d'urgence.....	15
Protection des baigneurs.....	16
Émissions d'échappement.....	17
Saut des vagues ou du sillage.....	19
Arrêt d'urgence du bateau.....	19
Sélection des accessoires de l'embase de jets Mercury.....	19
Conseils pour une navigation en toute sécurité.....	20
Enregistrement des numéros de série.....	21
Spécifications.....	22
Identification des composants.....	23

Carburant et huile

Caractéristiques du carburant.....	24
Additifs pour carburant.....	24
Prévention des restrictions du débit de carburant.....	24
Exigence d'un tuyau de carburant à faible perméabilité.....	24
Huiles recommandées.....	24
Recommandations relatives au carburant.....	24
Remplissage du réservoir d'huile du bateau.....	25
Remplissage du réservoir d'huile monté sur le moteur.....	26

Caractéristiques et commandes

Siphon de cale.....	27
Système d'alarme.....	27

Fonctionnement

Informations importantes.....	29
Liste de vérification avant le démarrage.....	29
Instructions spéciales de fonctionnement.....	30
Procédure de rodage du moteur.....	31
Démarrage du moteur.....	32
Inversion de marche.....	34
Arrêt du moteur.....	34

Entretien

Entretien de l'embase de jets Mercury.....	35
Pièces de rechange de l'ensemble de propulsion.....	35
Réglementation de l'EPA (agence américaine de protection de l'environnement) relative aux émissions.....	35
Calendrier d'inspection et d'entretien.....	36
Dégagement d'une prise d'eau obstruée.....	38
Système d'alimentation en carburant.....	39
Fusibles	41
Anodes anticorrosion.....	42
Inspection de la batterie	42
Vérification et remplacement des bougies.....	43
Retrait et installation du couvercle de volant moteur.....	45
Inspection de la courroie de l'alternateur.....	47
Filtre d'admission d'air du compresseur.....	47
Graissage de la poulie folle du tendeur de courroie.....	48
Rinçage du système de refroidissement.....	48
Lubrifiant du carter d'embase.....	49
Lubrifiant de stator.....	50
Inspection du siphon de cale.....	52
Ensemble de propulsion submergé.....	53

Entreposage

Préparation à l'entreposage.....	54
Protection des composants internes du moteur.....	54

Dépannage

Le démarreur ne lance pas le moteur.....	56
Le moteur ne démarre pas.....	56
Le moteur ne tourne pas régulièrement.....	56
Baisse de performance à régime normal.....	57
Baisse de performance à pleins gaz.....	57
La batterie se décharge.....	57

Service après-vente

Service de réparation local.....	58
Réparations non locales.....	58
Demandes d'informations relatives aux pièces et aux accessoires.....	58
Service après-vente.....	58
.....	60

Journal d'entretien

Journal d'entretien.....	62
--------------------------	----

INFORMATIONS RELATIVES À LA GARANTIE

Enregistrement de la garantie

ÉTATS-UNIS ET CANADA

Pour être couvert par la garantie, le produit doit être enregistré auprès de Mercury Marine.

Au moment de la vente, le revendeur doit remplir la fiche d'enregistrement et l'envoyer immédiatement à Mercury Marine par MercNET, courrier électronique ou courrier postal. À réception de cette fiche, Mercury Marine valide l'enregistrement.

Le revendeur doit remettre une copie de l'enregistrement de la garantie à l'acheteur.

REMARQUE : *Les listes d'enregistrements doivent être tenues à jour par Mercury Marine et par tout revendeur de produits maritimes vendus aux États-Unis, dans l'éventualité d'un rappel de sécurité dans le cadre du Federal Safety Act (loi fédérale sur la sécurité).*

Il est possible de modifier l'adresse à tout moment, y compris lors d'une demande au titre de la garantie, en appelant Mercury Marine ou en envoyant une lettre ou un fax avec mention du nom, de l'ancienne adresse, de la nouvelle adresse et du numéro de série du moteur, au département de l'enregistrement des garanties de Mercury Marine. Le revendeur peut également traiter ce changement d'informations.

Mercury Marine

Attn: Warranty Registration Department

W6250 W. Pioneer Road

P.O. Box 1939

Fond du Lac, WI 54936-1939

920-929-5054

Télécopie +1 920 907 6663

EN DEHORS DES ÉTATS-UNIS ET DU CANADA

Pour les produits achetés en dehors des États-Unis ou du Canada, contacter le distributeur du pays concerné ou le centre d'entretien Marine Power le plus proche.

Transfert de garantie

ÉTATS-UNIS ET CANADA

La garantie limitée peut être transférée à un acheteur ultérieur, mais seulement pour la durée non écoulée de la garantie limitée. Cette condition ne s'applique pas aux produits utilisés à des fins commerciales.

Pour transférer la garantie au propriétaire suivant, envoyer ou faxer une copie de l'acte ou du contrat de vente, le nom du nouveau propriétaire, son adresse et le numéro de série du moteur au service des enregistrements de garantie de Mercury Marine. Aux États-Unis et au Canada, l'envoyer à :

Mercury Marine

Attn: Warranty Registration Department

W 6250 W. Pioneer Road

P.O. Box 1939

Fond du Lac, WI 54936-1939

920-929-5054

Télécopie +1 920 907 6663

Lors du transfert de la garantie, Mercury Marine enregistre les informations concernant le nouveau propriétaire.

Ce service est gratuit.

EN DEHORS DES ÉTATS-UNIS ET DU CANADA

Pour les produits achetés en dehors des États-Unis ou du Canada, contacter le distributeur du pays concerné ou le centre d'entretien Marine Power le plus proche.

INFORMATIONS RELATIVES À LA GARANTIE

Transfert du Plan de protection des produits Mercury (Contrat d'entretien prolongé) : États-Unis et Canada

La période de garantie restante du Plan de protection des produits est transférable à l'acheteur ultérieur du moteur dans les trente (30) jours qui suivent la date d'achat. Tout contrat non transféré dans les trente (30) jours qui suivent l'achat ultérieur n'est plus valide et le produit n'est plus admissible à la garantie en vertu des conditions du contrat.

Pour transférer le plan au propriétaire ultérieur, contacter le service Plan de protection des produits Mercury ou le revendeur agréé pour obtenir un formulaire de Demande de transfert. Envoyer au service Plan de protection des produits Mercury un reçu/contrat de vente, un formulaire de Demande de transfert dûment rempli et un chèque libellé à l'ordre de Mercury Marine d'un montant de 50,00 \$ (par moteur) en paiement des frais de transfert.

La couverture de ce plan n'est pas transférable d'un produit à un autre ni à des applications non admissibles. Les plans pour moteurs d'occasion certifiés ne sont pas transférables.

Pour toute aide ou assistance, contacter Mercury Product Protection Department au 1-888-427-5373, entre 7 h 30 et 16 h 30, heure normale du Centre, du lundi au vendredi, ou par courrier électronique à l'adresse mpp_support@mercmarine.com.

Garantie limitée de 3 ans contre la corrosion

COUVERTURE : Mercury Marine garantit que chaque moteur neuf Mercury, Mariner, Mercury Racing, Sport-Jet, M² Jet Drive, Tracker par Mercury Marine Outboard, moteur inboard ou à transmission en Z Mercury MerCruiser (le Produit) ne deviendra pas inutilisable par l'action directe de la corrosion pendant la période décrite ci-dessous.

DURÉE DE LA GARANTIE : Le produit est couvert par la garantie limitée contre la corrosion pendant une période de trois (3) ans à partir de sa date de vente initiale ou de sa première mise en service, à la première échéance. La réparation ou le remplacement des pièces ou l'exécution d'un entretien dans le cadre de cette garantie ne prorogent pas la durée de celle-ci au-delà de sa date d'expiration initiale. Toute portion de la garantie non expirée peut être transférée à un acheteur ultérieur (usage non commercial) sous réserve d'un réenregistrement correct du produit.

CONDITIONS À REMPLIR POUR POUVOIR BÉNÉFICIER DE LA GARANTIE : Ne peuvent bénéficier de cette garantie que les clients qui ont acheté le produit au détail auprès d'un revendeur autorisé par Mercury Marine à distribuer le produit dans le pays où la vente a eu lieu et uniquement une fois que le processus d'inspection préalable à la livraison spécifié par Mercury Marine a été suivi et documenté. Pour bénéficier de la garantie, le produit doit avoir été correctement enregistré par le revendeur agréé. Les dispositifs de protection contre la corrosion indiqués dans le manuel de fonctionnement et d'entretien doivent être utilisés sur le bateau, et l'entretien périodique décrit dans ce même manuel doit être effectué à intervalles réguliers (y compris, sans toutefois s'y limiter, le remplacement des anodes sacrificielles, l'utilisation des lubrifiants spécifiés et les retouches apportées aux éraflures et entailles) pour pouvoir continuer à bénéficier de la garantie. Mercury Marine se réserve le droit de conditionner toute couverture au titre de garantie à la présentation d'une preuve d'entretien conforme.

RESPONSABILITÉ DE MERCURY : En vertu des termes de cette garantie, la seule et unique obligation de Mercury est limitée, à sa discrétion, à la réparation des pièces corrodées, au remplacement de ces pièces par des pièces neuves ou réusinées, certifiées par Mercury Marine, ou au remboursement du prix d'achat du produit Mercury. Mercury se réserve le droit d'améliorer ou de modifier les produits, de temps à autre, sans obligation de modifier les produits fabriqués antérieurement.

INFORMATIONS RELATIVES À LA GARANTIE

COMMENT OBTENIR L'APPLICATION DE LA GARANTIE : Le client doit fournir à Mercury une possibilité raisonnable d'effectuer la réparation, ainsi qu'un accès raisonnable au produit. Les revendications au titre de la garantie doivent être faites en remettant le produit aux fins d'inspection à un revendeur autorisé par Mercury à réparer ledit produit. Si l'acheteur n'est pas en mesure de livrer le produit au revendeur, il doit en avvertir Mercury par écrit qui se chargera de l'inspection et de toutes les réparations couvertes par la garantie. L'acheteur devra alors s'acquitter des frais relatifs au transport et/ou au temps de déplacement. Si le service fourni n'est pas couvert par cette garantie, l'acheteur devra s'acquitter du coût des pièces et de la main-d'œuvre, et de toute autre dépense liée au service en question. L'acheteur ne doit pas expédier le produit ou des pièces du produit directement à Mercury, sauf si Mercury en fait la demande. Pour bénéficier de la garantie, le propriétaire doit fournir une preuve attestant que le produit a été enregistré en son nom et la présenter au revendeur au moment de la demande de réparation au titre de la garantie.

EXCLUSIONS DE LA GARANTIE : Cette garantie limitée ne couvre pas la corrosion des circuits électriques, la corrosion résultant de dégâts, la corrosion qui entraîne des dommages purement esthétiques, les emplois abusifs et les travaux d'entretien non conformes, la corrosion des accessoires, des instruments, des systèmes de direction, la corrosion de l'embase de jets installés en usine, les dommages provenant des salissures marines, les produits vendus avec une garantie limitée de moins d'un an, les pièces de rechange (achetées par le client) et les produits utilisés à des fins commerciales. Par fins commerciales est entendue toute utilisation du produit liée à un travail ou à un emploi, ou toute utilisation rémunératrice, pendant toute partie de la durée de la garantie, même si le produit n'est utilisé à ces fins qu'occasionnellement.

Les dégâts de corrosion produits par les courants vagabonds (prises de quai, bateaux voisins, métal immergé) ne sont pas couverts par cette garantie. Ils doivent être évités par le recours à un dispositif de protection contre la corrosion, tel que le système Mercury Precision Parts ou Quicksilver MerCathode et/ou un isolateur galvanique. Les dégâts de corrosion provoqués par une application non conforme de peintures antifouling à base de cuivre ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Si une protection contre les salissures marines est nécessaire, il est recommandé d'appliquer des peintures à base d'adipate tributylétain sur les produits hors-bord et MerCruiser. Dans les régions où ces peintures sont interdites par la loi, des peintures à base de cuivre peuvent être utilisées sur la coque et le tableau arrière. Ne pas appliquer de peinture sur le hors-bord ni sur le produit MerCruiser. En outre, veiller à ne pas établir de connexion électrique entre le produit sous garantie et la peinture. Pour un produit MerCruiser, un espace non peint d'au moins 38 mm doit être laissé autour du tableau arrière. Se reporter au Manuel de fonctionnement et d'entretien pour tout détail supplémentaire.

Pour de plus amples informations sur les événements et les situations couverts par cette garantie, et sur ceux qui ne le sont pas, se reporter à la section Garantie du manuel d'utilisation et d'entretien, intégrée par référence à la présente garantie.

EXCLUSIONS ET LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ :

LA SOCIÉTÉ DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. SI ELLES NE PEUVENT ÊTRE DÉCLINÉES, CES GARANTIES IMPLICITES SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES ACCESSOIRES ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS PAR CETTE GARANTIE. COMME CERTAINS ÉTATS / PAYS N'AUTORISENT PAS LES EXONÉRATIONS DE RESPONSABILITÉ, LES LIMITATIONS ET LES EXCLUSIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER. CETTE GARANTIE CONFÈRE AU PROPRIÉTAIRE DES DROITS SPÉCIFIQUES, AUXQUELS D'AUTRES PEUVENT VENIR S'AJOUTER, SELON L'ÉTAT OU LE PAYS DE RÉSIDENCE.

Couverture de la garantie et exclusions

L'objet de cette section est d'aider à éliminer certains malentendus communs concernant la couverture de garantie. Les informations suivantes expliquent certains types d'entretien et de réparation qui ne sont pas couverts par la garantie. Les dispositions suivantes ont été incorporées par référence dans la garantie limitée de trois ans contre les défaillances dues à la corrosion, dans la garantie internationale limitée des moteurs hors-bord et dans la garantie limitée des moteurs hors-bord limitée aux États-Unis et au Canada.

Garder à l'esprit que cette garantie couvre les réparations nécessaires consécutives à des vices de matériel ou de fabrication pendant la durée de la garantie. Les erreurs d'installation, les accidents, l'usure normale et différentes autres causes pouvant affecter le produit ne sont pas couverts.

INFORMATIONS RELATIVES À LA GARANTIE

La garantie est limitée aux vices de matériaux ou de fabrication et uniquement si la vente au consommateur est effectuée dans un pays dans lequel nous autorisons la distribution dudit produit.

Pour toutes les questions relatives à la couverture de la garantie, contacter le revendeur agréé. Il se réjouira de répondre à toute question éventuelle.

EXCLUSIONS GÉNÉRALES DE LA GARANTIE

1. Les réglages mineurs et les mises au point, y compris le contrôle, le nettoyage et le réglage des bougies, des composants du système d'allumage, les réglages du carburateur, les filtres, les courroies, les commandes et le contrôle du graissage en connexion avec l'entretien normal.
2. Embases de jets installées en usine – Les pièces spécifiques exclues de la garantie sont : La turbine d'embase de jets et la chemise d'embase de jets endommagées par l'impact ou par l'usure et les roulements de l'arbre moteur endommagés par l'eau en conséquence d'un entretien incorrect.
3. Les dommages causés par négligence, manque d'entretien, un accident, une utilisation anormale, une installation ou un entretien inappropriés.
4. Les frais de sortie d'eau, de lancement, de remorquage ; la dépose et/ou le remplacement de cloisons du bateau ou de matériaux pour permettre l'accès au produit dû à la conception du bateau ; tous les frais de transport et/ou de temps de déplacement afférents etc. Un accès raisonnable au produit doit être assuré pour la réparation sous garantie. Le client doit délivrer le produit à un revendeur agréé.
5. Toute réparation supplémentaire demandée par le client autre que celle nécessaire pour satisfaire aux obligations de la garantie.
6. Le travail effectué par une personne autre qu'un revendeur agréé peut être couvert dans les situations suivantes : Il doit être effectué en urgence (à condition qu'aucun revendeur agréé pouvant effectuer la réparation ne se trouve à proximité ou ne dispose d'une installation de hissage, etc., et qu'une autorisation préalable de l'usine soit donnée pour que la réparation soit effectuée à ce site).
7. Tous dommages indirects et/ou accessoires (frais d'entreposage, frais de téléphone ou de location quels qu'ils soient, inconvénients ou perte de temps ou de revenu) sont à la charge du propriétaire.
8. Utilisation de pièces de marques, autres que Mercury Precision ou Quicksilver lors de réparations sous garantie.
9. Les huiles, lubrifiants ou liquides changés dans le cadre d'un entretien normal sont à la charge du client, sauf si une perte ou contamination du produit est causée par une défaillance du produit susceptible d'être couverte par la garantie.
10. Participation ou préparation à une course ou à toute autre activité de compétition, ou fonctionnement avec une unité inférieure de type course.
11. Un bruit du moteur n'indique pas nécessairement un problème de moteur sérieux. Si le diagnostic indique un état interne grave du moteur pouvant entraîner une panne, l'état responsable du bruit doit être corrigé dans le cadre de la garantie.
12. Les dommages à l'unité inférieure et/ou l'hélice dus à la collision avec un objet immergé sont considérés comme un risque de mer.
13. De l'eau entrant dans le moteur par l'admission de carburant, l'admission d'air ou le système d'échappement ou par submersion.
14. La défaillance de toute pièce causée par le manque d'eau de refroidissement et qui résulte du démarrage du moteur hors de l'eau, de matériaux étrangers obturant les orifices d'admission ou d'un montage trop haut ou d'un relevage excessif du moteur.
15. L'utilisation de carburants et de lubrifiants ne convenant pas à l'utilisation avec le produit. Voir la section **Entretien**.
16. Notre garantie limitée ne s'applique à tout dommage causé par l'installation ou l'utilisation de pièces et accessoires qui ne sont pas fabriqués ou vendus par nous-mêmes. Les défaillances qui ne sont pas liées à l'utilisation de tels accessoires ou pièces sont couvertes par la garantie si elles remplissent les autres conditions de la garantie limitée de ce produit.

INFORMATIONS RELATIVES À LA GARANTIE

Garantie limitée relative aux émissions dans le cadre de la réglementation de l'EPA des États-Unis

Conformément aux obligations découlant de l'article 40 CFR partie 1045, sous-partie B, Mercury Marine offre une garantie relative aux émissions de cinq ans ou de 175 heures de fonctionnement du moteur, à la première échéance, à l'acheteur au détail, certifiant que le moteur est conçu, construit et équipé de manière à se conformer, au moment de la vente, aux règlements en vigueur aux termes de la section 213 du Clean Air Act (loi sur l'assainissement de l'air), et qu'il ne présente aucun vice de matériau et de fabrication qui l'empêcherait de se conformer aux règlements en vigueur. La présente garantie relative aux émissions couvre tous les composants figurant dans la liste des **composants du système de contrôle des émissions**.

Composants du système de contrôle des émissions

La garantie relative aux émissions de l'EPA et de la Californie couvre tous les composants figurant dans la liste suivante :

COMPOSANTS DU SYSTÈME DE CONTRÔLES DES ÉMISSIONS :

1. Système de dosage du carburant
 - a. Carburateur et pièces internes (et/ou régulateur de pression ou système d'injection)
 - b. Système d'enrichissement pour démarrage par temps froid
 - c. Soupapes d'admission
2. Système d'induction d'air
 - a. Collecteur d'admission
 - b. Systèmes de turbocompresseur ou de compresseur (le cas échéant)
3. Système d'allumage
 - a. Bougies
 - b. Magnéto ou système d'allumage électronique
 - c. Système d'avance/retard à l'allumage
 - d. Bobine d'allumage et/ou module de commande
 - e. Câbles d'allumage
4. Système de graissage (à l'exception des moteurs à 4 temps)
 - a. Pompe à huile et pièces internes
 - b. Injecteurs d'huile
 - c. Dispositif de dosage d'huile
5. Système d'échappement
 - a. Collecteur d'échappement
 - b. Soupapes d'échappement
6. Articles divers utilisés dans les systèmes ci-dessus
 - a. Tuyaux, brides, raccords, tubes, joints ou dispositifs d'étanchéité et visserie de montage
 - b. Poulies, courroies et tendeurs
 - c. Soupape de dépression, interrupteur thermostatique, soupape de retenue, temporisateur
 - d. Commandes électroniques

La garantie relative aux émissions ne couvre pas les composants dont la défaillance ne provoquerait pas l'augmentation d'un quelconque polluant réglementé des émissions d'un moteur.

Étiquette à étoiles de certification relative aux émissions

Une des étiquettes à étoiles suivantes est apposée sur le carénage des moteurs hors-bord.





Le symbole pour un moteur marin plus propre signifie :

INFORMATIONS RELATIVES À LA GARANTIE

Un air et de l'eau plus propres – Pour un mode de vie et un environnement plus sains.

Une meilleure économie de carburant – Consomme près de 30 à 40 pour cent d'essence et d'huile de moins que les moteurs deux temps à carburateur conventionnels, économisant de l'argent et préservant les ressources.

Garantie des émissions plus longue – Protège le consommateur pour un fonctionnement sans souci.

	<p>Une étoile – Faibles émissions</p> <p>L'étiquette à une étoile identifie les moteurs qui respectent les normes d'émission d'échappement 2001 de l'Air Resources Board (Comité des ressources atmosphériques). Les émissions des moteurs respectant ces normes sont inférieures de 75 % à celles des moteurs deux temps à carburateur conventionnels. Ces moteurs sont équivalents aux normes 2006 de l'U.S. EPA (Agence américaine de protection de l'environnement) pour les moteurs marins.</p>
	<p>Deux étoiles – Très faibles émissions</p> <p>L'étiquette à deux étoiles identifie les moteurs qui respectent les normes d'émissions d'échappement de 2004 de l'Air Resources Board applicables aux marins hors-bord et de bateaux de plaisance. Les émissions des moteurs respectant ces normes sont inférieures de 20 % à celles des moteurs à faibles émissions – une étoile.</p>
	<p>Trois étoiles – Émissions ultra faibles</p> <p>L'étiquette à trois étoiles identifie les moteurs qui respectent les normes d'émissions d'échappement de 2008 de l'Air Resources Board applicables aux moteurs marins hors-bord et de bateaux de plaisance ou les normes d'émissions d'échappement 2003-2008 applicables aux moteurs inboard ou à transmission en Z de l'Air Resources Board. Les émissions des moteurs respectant ces normes sont inférieures de 65 % à celles des moteurs à faibles émissions – une étoile.</p>
	<p>Quatre étoiles – Émissions super ultra faibles</p> <p>L'étiquette à quatre étoiles identifie les moteurs qui respectent les normes d'émission d'échappement 2009 applicables aux moteurs inboard et à transmission en Z de l'Air Resources Board. Les moteurs marins hors-bord et de bateaux de plaisance peuvent aussi être conformes à ces normes. Les émissions des moteurs respectant ces normes sont inférieures de 90 % à celles des moteurs à faibles émissions – une étoile.</p>

Politique de garantie – Australie et Nouvelle-Zélande

GARANTIE LIMITÉE DES MOTEURS HORS-BORD MERCURY/MARINER – DISPOSITIONS APPLICABLES EN AUSTRALIE ET NOUVELLE-ZÉLANDE

Cette garantie limitée est accordée par Marine Power International Pty Ltd ACN 003 100 007, sise 41-71 Bessemer Drive, Dandong South, Victoria 3175 Australia [téléphone (61) (3) 9791 5822] ; courrier électronique : merc_info@mercmarine.com.

Couverture de la garantie

Mercury Marine garantit ses produits neufs contre tout vice de matériau ou de fabrication pendant la période décrite ci-dessous. Les avantages conférés au consommateur par la garantie s'ajoutent aux autres droits et recours du consommateur au titre d'une loi sur les biens et services auxquels la garantie s'applique.

INFORMATIONS RELATIVES À LA GARANTIE

Garanties au titre de loi australienne sur la protection des consommateurs

Nos biens sont assortis de garanties qui ne peuvent pas être exclues en vertu de la loi australienne sur la protection des consommateurs. Vous avez droit à un remplacement ou à un remboursement en cas de défaillance majeure et à une indemnisation pour toute autre perte ou dommage raisonnablement prévisible. Vous avez droit à la réparation ou au remplacement des produits si la qualité desdits produits n'est pas acceptable et si la défaillance n'est pas majeure.

Période de garantie pour une utilisation plaisancière

Cette garantie limitée couvre le produit pendant trois (3) ans à partir de sa vente initiale au détail, à des fins de plaisance, ou à la date à laquelle il est mis en service pour la première fois, à la première échéance. Toute portion de la garantie non expirée peut être transférée à un acheteur plaisancier dans le cadre d'un enregistrement correct du produit.

Période de garantie pour une utilisation commerciale

Les acheteurs qui utilisent ce produit à des fins commerciales bénéficient, au titre de la présente garantie limitée, d'une garantie d'un (1) an à partir de sa date de vente initiale au détail, ou d'un (1) an à partir de la date à laquelle il est mis en service pour la première fois, à la première échéance. Par fins commerciales est entendue toute utilisation du produit liée à un travail ou à un emploi, ou toute utilisation rémunératrice, pendant toute partie de la durée de la garantie, même si le produit n'est utilisé à ces fins qu'occasionnellement. La période de garantie non expirée ne peut pas être transférée si le vendeur ou l'acheteur utilise le produit à des fins commerciales.

Conditions régissant l'application de la garantie

Ne peuvent bénéficier de la garantie au titre de la présente garantie limitée que les clients qui ont acheté le produit au détail auprès d'un revendeur autorisé par Mercury Marine à distribuer le produit dans le pays où la vente a eu lieu et uniquement une fois que le processus d'inspection préalable à la livraison spécifié par Mercury Marine a été suivi et documenté. Pour bénéficier de la garantie, le produit doit avoir été correctement enregistré par le revendeur agréé. Toute information erronée concernant l'utilisation du produit ou tout changement ultérieur, d'une utilisation plaisancière à un usage commercial (à moins que l'enregistrement n'ait été effectué dans les règles) peut amener Mercury Marine à annuler la garantie, à sa seule discrétion. L'entretien périodique décrit dans le Manuel d'utilisation et d'entretien doit être exécuté en temps opportun pour que la garantie reste en vigueur. Mercury Marine se réserve le droit de conditionner toute couverture au titre de garantie à la présentation d'une preuve d'entretien conforme.

Responsabilité de Mercury

En vertu des termes de la présente garantie limitée, la seule et unique obligation de Mercury Marine est limitée, à sa discrétion, à la réparation des pièces défectueuses, au remplacement de ces pièces par des pièces neuves ou réusinées, certifiées par Mercury Marine, ou au remboursement du prix d'achat du produit Mercury Marine. Mercury Marine se réserve le droit d'améliorer ou de modifier les produits, de temps à autre, sans obligation de modifier les produits fabriqués antérieurement.

Application de la garantie dans le cadre de la présente garantie limitée

Le client doit fournir à Mercury Marine une possibilité raisonnable d'effectuer la réparation au titre de la garantie, ainsi qu'un accès raisonnable au produit pour tout entretien couvert par la garantie. Les formulaires de garantie doivent être adressés, accompagnés du produit, à un revendeur autorisé par Mercury Marine à procéder à l'entretien dudit produit. Une liste de revendeurs et de leurs coordonnées est disponible à l'adresse : www.mercurymarine.com.au. Si l'acheteur n'est pas en mesure de livrer le produit au revendeur, il doit en avvertir Mercury Marine par écrit à l'adresse indiquée ci-dessus. Mercury Marine prendra alors les dispositions pour effectuer l'inspection et toute réparation couverte par la garantie. La présente garantie limitée ne couvre pas les frais ni le temps que l'acheteur consacre au déplacement. Si le service fourni n'est pas couvert par la présente garantie limitée, l'acheteur doit s'acquitter des frais de pièces et de main-d'œuvre, et de toute autre dépense liée au service considéré, pourvu qu'un consommateur ne soit pas obligé de payer pour un service fourni pour remédier à la violation d'une garantie de qualité acceptable qui lie Mercury Marine en vertu de la loi australienne sur la protection des consommateurs. L'acheteur ne doit pas expédier le produit ou des pièces du produit directement à Mercury Marine, sauf si Mercury Marine en fait la demande. Une preuve attestant que le produit a été enregistré au nom du propriétaire doit être présentée au revendeur pour bénéficier de l'application de la garantie au titre de la présente garantie limitée.

INFORMATIONS RELATIVES À LA GARANTIE

Éléments non couverts

Cette garantie limitée ne couvre pas les articles soumis à un entretien périodique, les mises au point, les réglages, l'usure normale, les dommages provenant d'un usage abusif ou anormal, de l'utilisation d'une hélice ou d'un rapport de démultiplication qui ne permettent pas au moteur de tourner au régime pleins gaz conseillé (voir le Manuel d'utilisation et d'entretien), d'une utilisation du produit contraire aux recommandations de la section fonctionnement/cycle d'utilisation du Manuel d'utilisation et d'entretien, d'une négligence, d'un accident, d'une immersion, d'une installation non conforme (les caractéristiques et les techniques d'installation correctes sont énoncées dans les instructions d'installation du produit), d'un mauvais entretien, de l'utilisation d'un accessoire ou d'une pièce qui ne sont ni fabriqués ni vendus par nos soins, de turbines et de chemises de pompes à jet, de l'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants non conformes au produit (voir le Manuel d'utilisation et d'entretien), de la modification ou du retrait de pièces, ou de l'infiltration d'eau dans le moteur par l'intermédiaire de l'arrivée de carburant, de l'admission d'air ou du système d'échappement, ou de la détérioration du produit due à un blocage du système de refroidissement par un corps étranger, à un fonctionnement du moteur hors de l'eau, à une position trop élevée du moteur sur le tableau arrière ou à l'utilisation du bateau avec un moteur trop relevé. La garantie est nulle et non avenue en cas d'utilisation du produit pour des courses ou toute activité de compétition, ou d'utilisation d'une unité inférieure de type course, à tout moment, et même par un propriétaire antérieur.

La présente garantie limitée ne couvre pas les dépenses associées au halage, à la mise à l'eau, au remorquage, à l'entreposage, aux appels téléphoniques, aux locations, au dérangement, aux rampes d'accès à l'eau, à l'assurance, au remboursement d'emprunts, à la perte de temps ou de revenus, ou à tout autre type de dommages accessoires ou indirects. Les dépenses associées à la dépose et/ou au remplacement de cloisons ou d'équipements du bateau, en raison de la conception de ce dernier, pour accéder au produit, ne sont pas non plus couvertes par cette garantie.

Aucun individu ni aucune entité, y compris les revendeurs agréés par Mercury Marine, n'ont été autorisés par Mercury Marine à émettre d'affirmations, de déclarations ou de garanties quelconques au sujet du produit, autres que celles spécifiées dans la présente garantie limitée. De telles affirmations, déclarations ou garanties ne sauraient être opposables à Mercury Marine. Pour de plus amples informations sur les événements et les situations couverts par cette garantie, et sur ceux qui ne le sont pas, se reporter à la section Garantie du manuel d'utilisation et d'entretien, intégrée par référence à la présente garantie.

Dépenses associées aux demandes en vertu de la présente garantie limitée

La présente garantie limitée ne couvre aucune des dépenses associées à la soumission d'une demande au titre de la garantie.

EXCLUSIONS ET LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ :

EXCEPTION FAITE DES GARANTIES APPLICABLES ET DES AUTRES DROITS ET RECOURS DONT LE CONSOMMATEUR POURRAIT BÉNÉFICIER EN VERTU DE LA LOI AUSTRALIENNE SUR LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS, OU D'AUTRES LOIS QUI POURRAIENT S'APPLIQUER AUXDITS PRODUITS, LA SOCIÉTÉ DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. SI ELLES NE PEUVENT ÊTRE DÉCLINÉES, CES GARANTIES IMPLICITES SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES ACCESSOIRES ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS PAR LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE.

TRANSFERT DE GARANTIE – DISPOSITIONS APPLICABLES EN AUSTRALIE ET NOUVELLE-ZÉLANDE

La garantie limitée peut être transférée à un acheteur ultérieur, mais seulement pour la durée non écoulée de la garantie limitée. Cette condition ne s'applique pas aux produits utilisés à des fins commerciales.

Pour transférer la garantie au propriétaire suivant, envoyer ou faxer une copie de l'acte ou du contrat de vente, le nom du nouveau propriétaire, son adresse et le numéro d'identification de la coque (HIN) au service des enregistrements de garantie de Mercury Marine. En Australie et en Nouvelle-Zélande, envoyer à :

INFORMATIONS RELATIVES À LA GARANTIE

Mercury Marine

Attn : Warranty Registration Department

Brunswick Asia Pacific Group

Private Bag 1420

Dandenong South, Victoria 3164

Australie

Une fois le transfert de la garantie effectué, Mercury Marine envoie par courrier une confirmation d'enregistrement au nouveau propriétaire. Ce service est gratuit.

Vous pouvez modifier votre adresse à tout moment, y compris lors d'une revendication au titre de la garantie, en appelant Mercury Marine ou en envoyant une lettre ou un fax avec votre nom, votre ancienne adresse, votre nouvelle adresse et le numéro d'identification de la coque (HIN), au service de l'enregistrement des garanties de Mercury Marine.

Tableaux de garantie internationale pour moteurs hors-bord et Jets

TABLEAU DE GARANTIE ÉTATS-UNIS – MOTEURS HORS-BORD ET JETS

Produit	Garantie limitée standard	Garantie anticorrosion limitée standard
FourStroke (2,5 - 300 ch, hors-bord Verado, Pro FourStroke et jets compris)	3 ans	3 ans
Moteurs OptiMax (75 - 250 ch, hors-bord Pro XS et jets compris)	3 ans	3 ans
Embaise de jets OptiMax (200 et 250 ch)	1 an	3 ans

Produit de course (Usage récréatif uniquement)	Garantie limitée standard	Garantie anticorrosion limitée standard
OptiMax (250 XS)	2 ans	3 ans
OptiMax (225 Sport XS)	2 ans	3 ans
OptiMax (300 XS)	2 ans	3 ans
Verado (350 SCi)	2 ans	3 ans

En dehors des États-Unis

Pour les produits achetés en dehors des États-Unis, contacter le distributeur du pays concerné ou le centre d'entretien Marine Power agréé le plus proche.

TABLEAU DE GARANTIE CANADA – MOTEURS HORS-BORD ET JETS

Produit	Garantie limitée standard	Garantie anticorrosion limitée standard
Deux temps, carburé (50 - 90 ch)	1 an	3 ans
Deux temps, EFI (150 ch)	2 ans	3 ans
2 temps, carburé (V6)	2 ans	3 ans
FourStroke (2,5 - 300 ch, hors-bord Verado, Pro FourStroke et jets compris)	3 ans	3 ans

INFORMATIONS RELATIVES À LA GARANTIE

Produit	Garantie limitée standard	Garantie anticorrosion limitée standard
Moteurs OptiMax (75 - 250 ch, hors-bord Pro XS et jets compris)	3 ans	3 ans
Embase de jets OptiMax (200 et 250 ch)	1 an	3 ans

Produit de course (Usage récréatif uniquement)	Garantie limitée standard	Garantie anticorrosion limitée standard
OptiMax (250 XS)	2 ans	3 ans
OptiMax (225 Sport XS)	2 ans	3 ans
OptiMax (300 XS)	2 ans	3 ans
Verado (350 SCi)	2 ans	3 ans

En dehors du Canada

Pour les produits achetés en dehors du Canada, contacter le distributeur du pays concerné ou le centre d'entretien Marine Power ou le revendeur agréé le plus proche.

TABLEAUX DE GARANTIE AUSTRALIE ET NOUVELLE-ZÉLANDE – MOTEURS HORS-BORD ET JETS

Produits	Garantie limitée standard	Garantie anticorrosion limitée standard	Utilisation commerciale légère
Tous les moteurs hors-bord	3 ans	3 ans	Contactez le centre d'entretien Marine Power le plus proche.

En dehors de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande

Pour les produits achetés en dehors de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, contacter le distributeur du pays concerné ou le centre d'entretien Marine Power le plus proche.

TABLEAUX DE GARANTIE PACIFIQUE SUD – MOTEURS HORS-BORD ET JETS

Produits	Garantie limitée standard	Garantie anticorrosion limitée standard	Utilisation commerciale légère
Tous les moteurs hors-bord	2 ans	3 ans	Contactez le centre d'entretien Marine Power le plus proche.

En dehors de la région Pacifique Sud

Pour les produits achetés en dehors de la région Pacifique Sud, contacter le distributeur du pays concerné ou le centre d'entretien Marine Power le plus proche.

TABLEAU DE GARANTIE ASIE – MOTEURS HORS-BORD ET JETS

Produit (Usage récréatif uniquement)	Garantie limitée standard	Garantie anticorrosion limitée standard	Application commerciale
2 temps	1 an	3 ans	Contactez le centre d'entretien Marine Power le plus proche.

INFORMATIONS RELATIVES À LA GARANTIE

Produit (Usage récréatif uniquement)	Garantie limitée standard	Garantie anticorrosion limitée standard	Application commerciale
FourStroke	1 an	3 ans	
OptiMax	1 an	3 ans	
Verado	1 an	3 ans	

Produit de course (Usage récréatif uniquement)	Garantie limitée standard	Garantie anticorrosion limitée standard	Application commerciale
Verado 350 SCi	1 an	3 ans	Aucun

En dehors de la région Asie

Pour les produits achetés en dehors de la région Asie, contacter le distributeur du pays concerné ou le centre d'entretien Marine Power le plus proche.

TABLEAUX DE GARANTIE EUROPE ET CONFÉDÉRATION DES ÉTATS INDÉPENDANTS (CEI) – MOTEURS HORS-BORD ET JETS

Produit (Usage récréatif uniquement)	Garantie limitée standard	Garantie anticorrosion limitée standard	Application commerciale
2 temps	2 ans	3 ans	Contacter le centre d'entretien Marine Power le plus proche.
FourStroke	2 ans	3 ans	
OptiMax (Pro XS inclus)	3 ans	3 ans	
Verado (Pro inclus)	3 ans	3 ans	

Produit de course (Usage récréatif uniquement)	Garantie limitée standard	Garantie anticorrosion limitée standard	Application commerciale
Verado 350 SCi	2 ans	3 ans	Contacter le centre d'entretien Marine Power le plus proche.

En dehors de l'Europe et de la CEI

Pour les produits achetés en dehors de l'Europe et de la CEI, contacter le distributeur du pays concerné ou le centre d'entretien Marine Power le plus proche.

TABLEAUX DE GARANTIE MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE (SAUF AFRIQUE DU SUD) – MOTEURS HORS-BORD ET JETS

Produit (Usage récréatif uniquement)	Garantie limitée standard	Garantie anticorrosion limitée standard	Application commerciale
2 temps	1 an	3 ans	Contacter le centre d'entretien Marine Power le plus proche.
FourStroke	2 ans	3 ans	

INFORMATIONS RELATIVES À LA GARANTIE

Produit (Usage récréatif uniquement)	Garantie limitée standard	Garantie anticorrosion limitée standard	Application commerciale
OptiMax (Pro XS inclus)	3 ans	3 ans	
Verado (Pro inclus)	3 ans	3 ans	

Produit de course (Usage récréatif uniquement)	Garantie limitée standard	Garantie anticorrosion limitée standard
Verado 350 SCi	2 ans	3 ans

En dehors du Moyen-Orient et de l'Afrique

Pour les produits achetés en dehors du Moyen-Orient et de l'Afrique, contacter le distributeur du pays concerné ou le centre d'entretien Marine Power le plus proche.

TABLEAUX DE GARANTIE AFRIQUE DU SUD – MOTEURS HORS-BORD ET JETS

Produit (Usage récréatif uniquement)	Garantie limitée standard	Garantie anticorrosion limitée standard	Application commerciale
2 temps	2 an	3 ans	Contacter le centre d'entretien Marine Power le plus proche.
FourStroke	2 ans	3 ans	
OptiMax (Pro XS inclus)	3 ans	3 ans	
Verado (Pro inclus)	3 ans	3 ans	

Produit de course (Usage récréatif uniquement)	Garantie limitée standard	Garantie anticorrosion limitée standard
Verado 350 SCi	2 ans	3 ans

En dehors de l'Afrique du Sud

Pour les produits achetés en dehors de l'Afrique du Sud, contacter le distributeur du pays concerné ou le centre d'entretien Marine Power le plus proche.

GÉNÉRALITÉS

Responsabilités du navigateur

L'opérateur (pilote) est responsable de l'utilisation correcte et en toute sécurité du bateau ainsi que de la sécurité des personnes à bord et du public en général. Il est fortement recommandé que chaque pilote lise et comprenne la totalité du manuel avant d'utiliser l'ensemble de propulsion.

S'assurer qu'au moins une autre personne à bord sait comment démarrer et faire fonctionner l'embase de jets Mercury, et manœuvrer le bateau, au cas où le pilote ne serait plus en mesure de le faire.

Avant de faire fonctionner l'embase de jets Mercury

Lire attentivement ce manuel. Le respect des consignes de sécurité et d'utilisation et le bon sens permettent d'éviter les blessures et les dégâts matériels. Pour toute question, contacter le revendeur.

Ce manuel, ainsi que les étiquettes de sécurité placées sur l'embase de jets Mercury, utilisent des symboles de sécurité pour attirer l'attention sur les consignes de sécurité spéciales qui doivent être respectées.

DANGER

Indique une situation dangereuse qui, si elle n'est pas évitée, causera des blessures graves, voire mortelles.

AVERTISSEMENT

Indique une situation dangereuse qui, si elle n'est pas évitée, pourrait causer des blessures graves, voire mortelles.

ATTENTION

Indique une situation dangereuse qui, si elle n'est pas évitée, pourrait causer des blessures mineures ou modérées.

AVIS

Indique une situation qui, si elle n'est pas évitée, pourrait causer la défaillance du moteur ou d'un composant essentiel.

IMPORTANT : Indique des informations ou des instructions nécessaires au fonctionnement et/ou à la maintenance.

Lire attentivement ce manuel. La maniabilité d'un bateau équipé d'une embase de jets Mercury ou d'un moteur à hélice est différente à plusieurs égards.

- *Direction à puissance/vitesse réduite* : à la différence des bateaux à hélice, le contrôle de la direction est quelque peu compromis sur les bateaux à embase de jets lorsque l'écoulement de l'eau qui traverse le moteur n'est pas aussi important. Augmenter légèrement la puissance/vitesse pour reprendre le contrôle.
- *Maniabilité* – les bateaux à embase de jets Mercury sont beaucoup plus maniables à vitesses élevées que les bateaux à hélice. Aborder les virages avec précaution pour éviter les dérapages.
- *Pilotage en marche arrière* – à la différence des bateaux à hélice, la rotation du volant fait pivoter la proue du bateau dans la *même direction*.

Pour toute question, contacter le revendeur.

Le respect des consignes de sécurité et d'utilisation et le bon sens permettent d'éviter les blessures et les dégâts matériels.

GÉNÉRALITÉS

Puissance motrice maximale du bateau

▲ AVERTISSEMENT

Le dépassement de la puissance motrice maximale du bateau peut causer des blessures graves, voire mortelles. La surmotorisation du bateau peut affecter le contrôle et la flottabilité du bateau ; elle risque également de causer la rupture du tableau arrière. Ne pas installer un moteur qui excède la puissance motrice nominale maximale du bateau.

Ne pas surmotoriser ni surcharger le bateau. La plupart des bateaux comportent une plaque de capacité indiquant la puissance et la charge maximales admissibles telles qu'elles sont déterminées par le constructeur en fonction de certaines directives des autorités compétentes. En cas de doute, contacter le revendeur ou le constructeur du bateau.

U.S. COAST GUARD CAPACITY	
MAXIMUM HORSEPOWER	XXX
MAXIMUM PERSON CAPACITY (POUNDS)	XXX
MAXIMUM WEIGHT CAPACITY	XXX

26777

Utilisation de bateaux à haute vitesse et à hautes performances

Si l'embase de jets Mercury est destinée à une utilisation sur un bateau à haute vitesse ou haute performance auquel le pilote n'est pas familier, il est recommandé de ne jamais l'utiliser à haute vitesse sans demander à suivre au préalable un cours d'orientation et une démonstration auprès du revendeur ou d'un pilote familier avec l'embase de jets Mercury. Pour des renseignements supplémentaires, se procurer une copie du livret **Pilotage d'un bateau haute performance** auprès du revendeur, du distributeur ou de Mercury Marine.

Remorquage d'un bateau dans l'eau

En cas de remorquage dans l'eau d'un bateau échoué équipé d'une embase de jets Mercury, la vitesse de remorquage doit être réduite. Ne pas dépasser la vitesse de ralenti

et éviter ainsi l'infiltration d'eau dans le moteur, par l'intermédiaire du système d'échappement. La pénétration d'eau dans le moteur risque d'endommager ses organes internes.

Commande à distance de l'embase de jets Mercury

La commande à distance reliée à l'embase de jets Mercury doit être équipée d'un dispositif de protection contre les démarrages en prise. Ce dernier empêche le moteur de démarrer lorsque l'embase de jets Mercury est en marche avant ou en marche arrière.

▲ AVERTISSEMENT

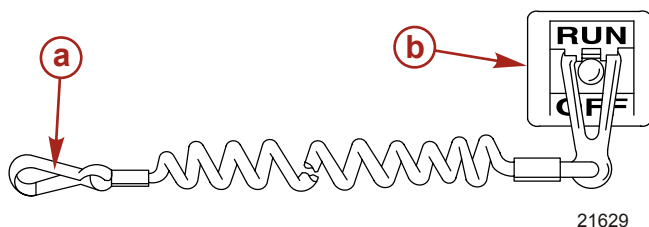
Le démarrage du moteur avec l'embase en prise peut causer des blessures graves, voire mortelles. Ne jamais utiliser un bateau s'il n'est pas équipé d'un dispositif de protection de démarrage au point mort.

GÉNÉRALITÉS

Coupe-circuit d'urgence

Le coupe-circuit d'urgence arrête le moteur chaque fois que l'opérateur s'éloigne suffisamment du poste de pilotage pour activer l'interrupteur (en cas d'éjection accidentelle, par exemple). Un interrupteur d'arrêt d'urgence peut être installé comme accessoire : habituellement sur le tableau de bord ou sur le côté adjacent au poste de pilotage.

Le cordon est d'une longueur habituellement comprise entre 122 et 152 cm lorsqu'il est étendu au maximum, avec un élément à l'une de ses extrémités conçu pour être introduit dans le coupe-circuit et un mousqueton à l'autre extrémité à attacher au pilote. Au repos, le cordon est enroulé sur lui-même pour éviter qu'il ne s'enchevêtre avec les objets alentour. Sa longueur étendue est telle qu'elle permet au pilote de se déplacer dans une certaine zone autour du poste de pilotage sans risquer d'activer accidentellement le système. Si le pilote souhaite raccourcir le cordon, il peut l'enrouler autour de son poignet ou de sa jambe, ou y faire un nœud.



- a - Cordon de coupe-circuit d'urgence
- b - Coupe-circuit d'urgence

Lire les informations de sécurité suivantes avant de continuer.

Importantes informations relatives à la sécurité : Le coupe-circuit d'urgence arrête le moteur lorsque le pilote s'éloigne suffisamment du poste de pilotage pour activer l'interrupteur. Ceci se produit si le pilote tombe accidentellement par-dessus bord ou se déplace dans le bateau à une distance suffisante de son poste. Une chute par dessus bord ou une éjection accidentelle sont des risques plus fréquents sur certains types de bateaux, tels que les bateaux pneumatiques à flancs bas, les bateaux de pêche au lancer, les bateaux haute performance et les bateaux de pêche légers et au comportement sensible, contrôlés par une barre franche. La chute par-dessus bord et les éjections accidentelles sont aussi la conséquence de mauvaises pratiques d'utilisation telles que le fait de s'asseoir sur le dossier du siège ou sur le plat-bord à des vitesses de déjaugage, de rester debout à des vitesses de déjaugage, de s'asseoir sur des plates-formes de bateau de pêche élevées, de naviguer à des vitesses de déjaugage dans des eaux peu profondes ou comportant de nombreux obstacles, de relâcher le volant qui tire dans une direction, de boire de l'alcool ou de consommer des drogues ou d'effectuer des manœuvres risquées à haute vitesse.

L'interrupteur d'arrêt d'urgence permet d'arrêter le moteur instantanément mais le bateau continue d'avancer pendant un certain temps, suivant la vitesse et l'angle du virage amorcé au moment de l'activation du dispositif. Le bateau n'effectuera cependant pas un cercle complet. Lorsque le bateau se déplace sur sa lancée, il peut causer des blessures, aussi graves que s'il était en prise, à quiconque se trouve sur sa trajectoire.

Il est vivement recommandé d'informer les autres passagers des principes de démarrage et de fonctionnement du moteur au cas où une situation d'urgence se présenterait (par exemple si le pilote est éjecté accidentellement).

▲ AVERTISSEMENT

Si le pilote tombe par dessus bord, arrêter immédiatement le moteur pour réduire le risque de blessures graves, voire mortelles, résultant d'un heurt avec le bateau. Toujours connecter correctement le pilote au coupe-circuit d'urgence à l'aide d'un cordon de raccordement.

GÉNÉRALITÉS

⚠ AVERTISSEMENT

Éviter les blessures graves, voire mortelles, causées par les forces de décélération résultant d'une activation accidentelle ou involontaire de l'interrupteur. Le pilote du bateau ne doit jamais quitter son poste sans s'être d'abord déconnecté de l'interrupteur d'arrêt d'urgence.

Il est également possible que l'interrupteur soit activé accidentellement ou involontairement au cours du fonctionnement normal. Ceci peut causer l'une, ou toutes, les situations dangereuses potentielles suivantes :

- Interruption soudaine du déplacement avant du bateau qui peut entraîner une projection vers l'avant des occupants, notamment de ceux qui se trouvent à la proue et qui risquent d'être éjectés par dessus bord et heurtés par l'embase ou l'hélice.
- Perte de puissance et de contrôle de la direction en cas de mer agitée, de courants forts ou de vents violents.
- Perte de contrôle lors de l'amarrage.

MAINTENIR LE COUPE-CIRCUIT D'URGENCE ET LE CORDON DU COUPE-CIRCUIT D'URGENCE EN BON ÉTAT DE FONCTIONNEMENT

Avant chaque utilisation, vérifier que le coupe-circuit d'urgence fonctionne correctement. Mettre le moteur en marche et l'arrêter en tirant sur le cordon du coupe-circuit d'urgence. Si le moteur ne s'arrête pas, faire réparer l'interrupteur avant d'utiliser le bateau.

Avant chaque utilisation, inspecter visuellement le cordon du coupe-circuit d'urgence pour vérifier qu'il est en bon état et qu'il ne présente aucun signe de cassure, de coupure ou d'usure. Vérifier que les clips aux extrémités du cordon sont en bon état. Remplacer tout cordon de coupe-circuit d'urgence endommagé ou usé.

Protection des baigneurs



EN CROISIÈRE

Il est très difficile pour une personne se tenant debout ou flottant dans l'eau de réagir vite et d'éviter un bateau se dirigeant dans sa direction, même à vitesse lente.

Toujours ralentir et assurer une veille constante lors de la navigation dans les endroits où des personnes risquent de se trouver dans l'eau.

Éviter de naviguer en eaux peu profondes ou dans des zones où toute matière en suspension, telle que du sable, des coquillages, des algues, de l'herbe, des branches d'arbre, etc., pourrait être aspirée et expulsée par la pompe à des vitesses dangereuses.

LORSQUE LE BATEAU EST À L'ARRÊT

Arrêter immédiatement l'embase de jets Mercury lorsque le bateau se trouve à proximité de baigneurs.

L'embase de jets Mercury aspire toujours de l'eau par la grille de prise d'eau lorsque le moteur tourne. Se tenir à distance de la prise d'eau située sous la poupe (arrière) du bateau et ne jamais introduire d'objet dans la tubulure d'admission ou de sortie d'eau lorsque le moteur tourne.

GÉNÉRALITÉS

⚠ AVERTISSEMENT

Pour éviter toute blessure, ne pas toucher à la turbine en rotation et veiller à ce que les cheveux, les vêtements ou tout autre objet ne soient pas entraînés dans la prise d'eau et ne s'enroulent pas autour de l'arbre de la turbine. Se tenir à distance de la prise d'eau et ne jamais introduire d'objet dans la tubulure de prise ou de sortie d'eau lorsque le moteur tourne.

Émissions d'échappement

FAIRE ATTENTION À L'INTOXICATION À L'OXYDE DE CARBONE

L'oxyde de carbone (CO) est un gaz mortel présent dans les fumées d'échappement de tous les équipements à combustion interne, notamment les moteurs de bateaux et les générateurs alimentant les accessoires de ces derniers. Le CO en soi est inodore, incolore et insipide, mais toute perception olfactive ou gustative de l'échappement du moteur indique une inhalation de CO.

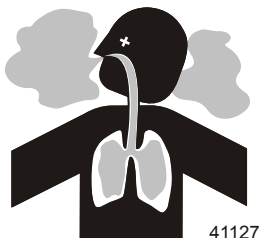
Les premiers symptômes d'intoxication à l'oxyde de carbone, proches de ceux du mal de mer ou d'un empoisonnement, comprennent des maux de tête, des vertiges, une somnolence et des nausées.

⚠ AVERTISSEMENT

L'inhalation des gaz d'échappement du moteur peut être à l'origine d'un empoisonnement à l'oxyde de carbone, ce qui peut entraîner une perte de connaissance, des lésions cérébrales, voire le décès. Éviter toute exposition à l'oxyde de carbone.

Ne pas s'approcher des zones d'échappement lors du fonctionnement du moteur. Lorsque le bateau est amarré ou en mer, veiller à maintenir une bonne ventilation du bateau.

NE PAS S'APPROCHER DES ZONES D'ÉCHAPPEMENT



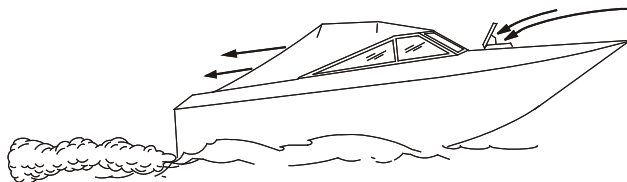
Les gaz d'échappement du moteur contiennent de l'oxyde de carbone nocif. Éviter les zones où se concentrent les gaz d'échappement du moteur. Lorsque les moteurs tournent, interdire aux nageurs de s'approcher du bateau et ne pas s'asseoir, s'allonger ou se tenir sur les plates-formes de plongée ou les échelles de coupée. En mer, ne laisser aucun passager à se placer juste derrière le bateau (traction au niveau de la plate-forme, « teak/body surfing »). Une telle pratique est extrêmement périlleuse, plaçant les individus à un endroit à forte concentration en gaz d'échappement et à haut risque en raison des blessures pouvant être causées par l'hélice du moteur.

BONNE VENTILATION

Aérer l'habitacle, ouvrir les rideaux latéraux ou les écoutes avant pour évacuer les émanations.

GÉNÉRALITÉS

Exemple de circulation suffisante d'air dans le bateau :



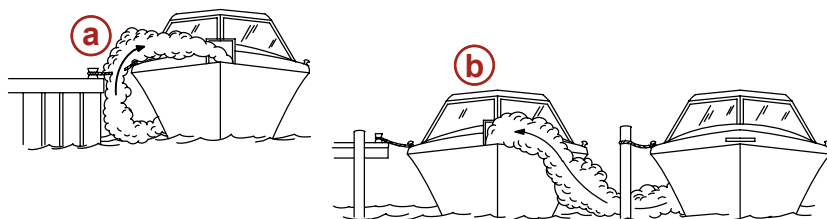
5448

VENTILATION INSUFFISANTE

Dans certaines conditions de marche ou en présence de vents, du monoxyde de carbone peut s'accumuler dans des cabines ou des cockpits fermés ou bâchés dont l'aération est insuffisante. Installer un ou plusieurs détecteurs de monoxyde de carbone dans le bateau.

Dans de rares cas, par mer très calme, les nageurs et les passagers qui se trouvent sur le pont d'un bateau stationnaire dont le moteur tourne ou à proximité d'un moteur en marche, peuvent être exposés à un niveau dangereux de monoxyde de carbone.

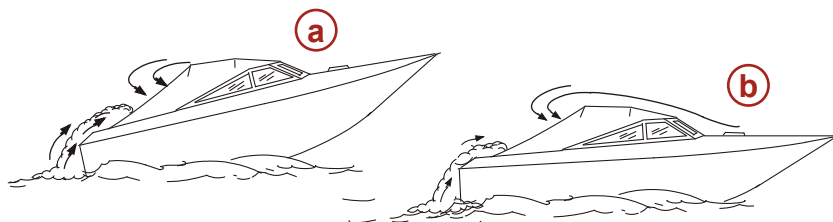
1. Exemples de ventilation insuffisante sur un bateau stationnaire :



21626

- a** - Moteur en marche lorsque le bateau est amarré dans un endroit confiné.
- b** - Amarrage à proximité d'un autre bateau dont le moteur tourne

2. Exemples de ventilation insuffisante sur un bateau en mouvement :



5449

- a** - Angle de relevage de la proue trop élevé
- b** - Fonctionnement du bateau avec les écoutes avant fermées (aspiration à l'intérieur des gaz d'échappement)

GÉNÉRALITÉS

Saut des vagues ou du sillage

Le franchissement de vagues ou de sillage par les bateaux de plaisance fait partie de la navigation. Cependant, si cette activité est réalisée à une vitesse suffisante pour forcer la coque du bateau en partie ou entièrement hors de l'eau, certains risques se présentent, particulièrement lorsque le bateau reprend contact avec l'eau.



5450

Veiller avant tout à ce que le bateau ne change pas de direction au milieu d'un saut. Si c'est le cas, il risque de virer soudainement dans un sens ou dans l'autre lorsqu'il reprend contact avec l'eau. Un tel changement soudain de direction peut projeter les occupants hors de leur siège ou par-dessus bord.

▲ AVERTISSEMENT

Le saut des vagues ou du sillage peut provoquer des blessures graves, voire mortelles, aux occupants qui peuvent être projetés à l'intérieur ou hors du bateau. Dans la mesure du possible, éviter les sauts de vagues ou de sillages.

Le saut de vagues ou de sillages présente un autre risque moins courant. Si la proue du bateau pique suffisamment lorsque le bateau est projeté dans l'air, elle peut s'enfoncer dans l'eau et y demeurer pendant un moment. Le bateau s'arrête alors quasiment sur-le-champ, risquant de projeter ses occupants vers l'avant. Il peut aussi virer soudainement d'un côté ou de l'autre.

Arrêt d'urgence du bateau

Le bateau à embase de jets est équipé d'un dispositif d'arrêt d'urgence, propre à cette forme de propulsion.

En cas d'urgence, mettre l'embase de jets en marche arrière et appliquer une poussée arrière pour ralentir rapidement le bateau et réduire la distance d'arrêt. Ne pas oublier, cependant, que dans cette éventualité, les passagers risquent d'être projetés vers l'avant ou même par-dessus bord.

▲ AVERTISSEMENT

Le dispositif d'arrêt d'urgence qui équipe l'embase de jets ralentira le bateau en cas d'urgence. Cependant, en cas d'arrêt soudain, les passagers risquent d'être projetés vers l'avant ou par-dessus bord et de subir des blessures graves, voire mortelles. Être prudent lors de l'exécution de la procédure d'arrêt d'urgence et s'y entraîner dans un endroit sûr.

Un arrêt d'urgence risque de provoquer la submersion de la proue du bateau et l'entrée d'une grande quantité d'eau si une puissance trop élevée est appliquée en marche arrière. S'entraîner à cette procédure dans une zone sûre et augmenter progressivement l'accélération en marche arrière jusqu'à ce que la proue soit juste au-dessus de la ligne de flottaison.

Sélection des accessoires de l'embase de jets Mercury

Des accessoires Mercury Precision ou Quicksilver ont été conçus et testés spécialement pour l'embase de jets Mercury. Ils sont disponibles auprès des revendeurs Mercury Marine.

GÉNÉRALITÉS

IMPORTANT : Consulter le revendeur avant d'installer des accessoires. L'utilisation incorrecte d'accessoires autorisés et l'utilisation d'accessoires non autorisés peut endommager le produit.

Certains accessoires, qui ne sont ni fabriqués ni vendus par Mercury Marine, ne sont pas conçus pour être utilisés en toute sécurité avec l'embase de jets Mercury. Se procurer et consulter les manuels d'installation, de fonctionnement et d'entretien de tous les accessoires sélectionnés.

Conseils pour une navigation en toute sécurité

Afin d'apprécier les voies navigables en toute sécurité, se familiariser avec tous les règlements et restrictions locaux et gouvernementaux relatifs à la navigation et prendre en compte les suggestions suivantes.

Utiliser des dispositifs de flottaison. Avoir un dispositif personnel de flottaison certifié d'une taille adaptée à chaque passager (conformément à la législation) et l'avoir immédiatement accessible.

Ne pas surcharger le bateau. La plupart des bateaux sont homologués et certifiés pour une capacité de charge nominale maximale (poids) (se reporter à la plaque de capacité du bateau). En cas de doute, contacter le revendeur ou le constructeur du bateau.

Effectuer les contrôles de sécurité et l'entretien nécessaires. Suivre un programme régulier et vérifier que toutes les réparations sont correctement effectuées.

Connaître et respecter les lois et règlements de navigation des voies navigables. Les pilotes doivent suivre une formation de sécurité nautique. Les cours sont offerts aux États-Unis par 1) les auxiliaires garde-côtes des États-Unis, 2) le Power Squadron, 3) La Croix-Rouge et 4) toute force de police de navigation d'état. Les demandes d'informations peuvent être adressées à la Boating Hotline au 1-800-368-5647 ou à la Boat U.S. Foundation au 1-800-336-BOAT.

Vérifier que tous les passagers sont assis correctement. Ne laisser personne s'asseoir sur une partie du bateau qui n'est pas prévue à cet usage, c'est-à-dire les dossiers des sièges, les plats-bords, le tableau arrière, la proue, les ponts, les sièges de pêche surélevés et tout siège de pêche rotatif, ainsi que toute partie où une accélération inattendue, un arrêt soudain, une perte imprévue du contrôle ou un mouvement soudain du bateau pourraient causer l'éjection d'un passager par-dessus bord ou sa projection dans le bateau même.

Toute consommation d'alcool ou de stupéfiants sur un bateau est illégale. L'alcool ou et les stupéfiants altèrent le jugement et réduisent de façon importante la capacité à réagir rapidement.

Former des passagers au pilotage du bateau. Montrer à au moins un passager comment démarrer et faire fonctionner l'embase de jets Mercury, et manœuvrer le bateau, au cas où le pilote ne serait plus en mesure de le faire ou viendrait à tomber par-dessus bord.

Embarquement des passagers. Arrêter le moteur chaque fois que des passagers embarquent, débarquent ou sont à proximité de l'arrière (poupe) du bateau. Il ne suffit pas de faire passer le moteur hors-bord au point mort.

Être vigilant. Le pilote du bateau doit légalement maintenir un état de veille, visuelle et auditive, constant. Il doit disposer d'un champ de vision dégagé, particulièrement vers l'avant. Les passagers, charges ou sièges de pêche ne doivent en aucune manière obstruer la vue du pilote lorsque le bateau navigue à une vitesse supérieure au ralenti.

Ne jamais suivre un skieur nautique, susceptible de faire une chute. À titre d'exemple, un bateau naviguant à une vitesse de 40 km/h rattrape un skieur tombé à 61 m devant lui en 5 secondes.

Surveiller tout skieur tombé. En cas d'utilisation du bateau pour le ski nautique ou une activité similaire, toujours garder le skieur tombé ou à l'eau sur le côté pilote du bateau lors du retour vers le skieur. Le pilote doit toujours avoir le skieur tombé en vue et ne jamais faire marche arrière vers le skieur ou quiconque dans l'eau.

Signaler les accidents. Les pilotes sont légalement tenus de remplir un rapport d'accident de navigation auprès de leur organisme d'application de la loi relative à la navigation quand le bateau est impliqué dans certains accidents de navigation. Un accident de navigation doit être signalé en cas de 1) décès avéré ou probable, 2) blessure nécessitant un traitement médical autre que de premiers secours, 3) dommages aux bateaux ou aux biens de tiers d'un montant supérieur à 500,00 \$ ou 4) perte totale du bateau. Pour toute aide supplémentaire, contacter les forces de police locales.

GÉNÉRALITÉS

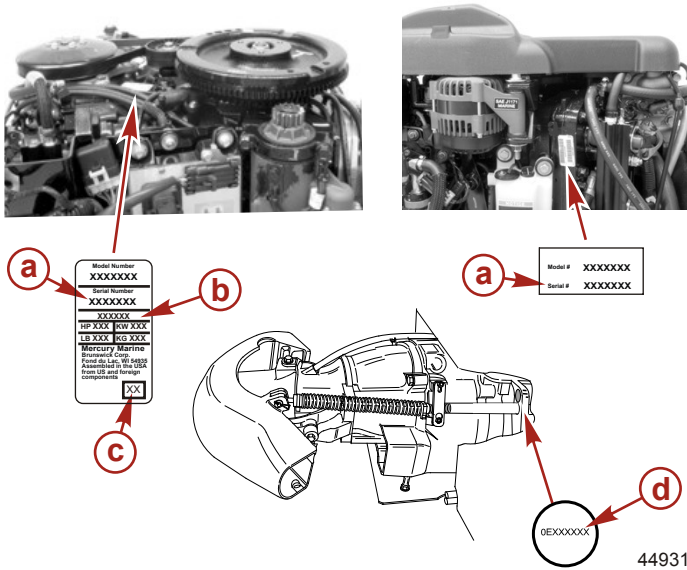
Éviter de naviguer en eaux peu profondes. Éviter d'utiliser l'embase de jets Mercury dans des eaux peu profondes ou chargées de débris ou d'algues en surface. Toujours maintenir une profondeur minimale de 90 cm, particulièrement en accélérant à partir du ralenti. Toute matière en suspension, telle que le sable, les coquillages, les cailloux, les algues, l'herbe, etc. peut être aspirée par la pompe et entraîner les problèmes suivants :

1. Surchauffe du moteur
2. Perte de contrôle de la direction
3. Expulsion d'objets à haute vitesse de la pompe
4. Dommages à la pompe

Enregistrement des numéros de série

MOTEUR ET POMPE À JET

Il est important de noter ces numéros pour toute référence ultérieure. Les numéros de série de la pompe à jet et du moteur sont différents et uniques. Pour faciliter la tâche, les numéros de série de la tête motrice et de la pompe sont inscrits sur un autocollant apposé sur le moteur.



- a** - Numéro de série du moteur
- b** - Désignation du modèle
- c** - Année de fabrication
- d** - Numéro de série de la pompe

GÉNÉRALITÉS

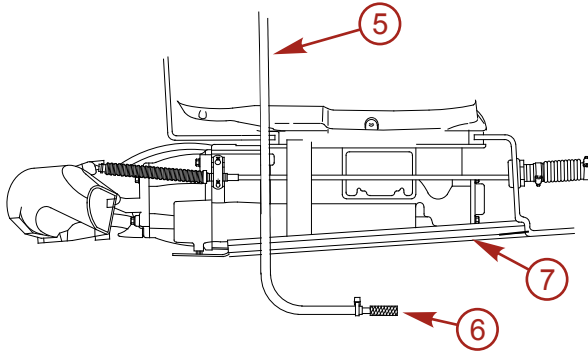
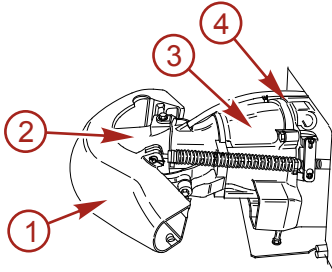
Spécifications

Description	Caractéristiques
Modèle	200
Chevaux	200
kW	149.1
Plage du régime moteur à pleins gaz	5150–5650
Plage du régime moteur au ralenti	900–1000
Nombre de cylindres	6
Cylindrée	2 508 cm ³ (153 in ³)
Alésage du cylindre	88,4 mm (3.500 in.)
Course	67,3 mm (2.650 in.)
Bougie	NGK IZFR6J-11 ou NGK IZFR6J
Écartement des électrodes de bougies	1,1 mm
Essence recommandée	Voir la section Carburant et huile
Huile recommandée	Voir la section Carburant et huile
Capacité nominale* de batterie (minimum)	Intensité de démarrage marin de 1 000 A, intensité de démarrage à froid de 800 A
Sortie du système de charge	60 A
Système de contrôle des émissions	Commande électronique du moteur

*Les fabricants de batteries peuvent calculer la capacité nominale et tester leurs batteries selon des normes différentes. MCA (intensité de démarrage maritime), CCA (intensité de démarrage à froid), ampères-heures (Ah) et capacité de réserve (RC) constituent les mesures de capacité nominale reconnues par Mercury Marine. Les fabricants qui utilisent des normes différentes aux normes susmentionnées, telles qu'une MCA équivalente, ne satisfont pas aux exigences de Mercury Marine en matière de batteries.

GÉNÉRALITÉS

Identification des composants



44935

- 1 - Déclencheur de marche arrière
- 2 - Gouvernail
- 3 - Stator
- 4 - Bague d'usure
- 5 - Tuyau du siphon de cale – depuis le moteur
- 6 - Crépine d'aspiration du siphon de cale
- 7 - Prise d'eau

CARBURANT ET HUILE

Caractéristiques du carburant

Ne pas utiliser de mélange d'essence et d'huile dans ce moteur. Le moteur reçoit automatiquement une quantité supplémentaire d'huile lors de son rodage. Utiliser une source fraîche d'essence recommandée pendant et après le rodage du moteur.

Additifs pour carburant

Pour minimiser le calaminage dans le moteur, il est recommandé d'ajouter de l'additif de traitement du moteur Mercury ou Quicksilver Quickleen au carburant lors de chaque plein de pendant toute la saison de navigation. Suivre les recommandations d'utilisation indiquées sur le bidon.

Prévention des restrictions du débit de carburant

IMPORTANT : L'ajout de composants au circuit d'alimentation de carburant (filtres, vannes, raccords, etc.) peut limiter le débit de carburant. Ceci peut causer le calage du moteur à faible régime et/ou alimentation en carburant trop pauvre à haut régime qui peut endommager le moteur.

Exigence d'un tuyau de carburant à faible perméabilité

Exigé sur les moteurs hors-bord fabriqués pour la vente, vendus ou proposés à la vente aux États-Unis.

- L'agence américaine de protection de l'environnement (EPA) exige que tout moteur hors-bord fabriqué après le 1er janvier 2009 soit doté d'un tuyau de carburant à faible perméabilité pour la connexion principale entre le réservoir de carburant et le moteur hors-bord.
- Le tuyau à faible perméabilité est de catégorie USCG Type B1-15 ou Type A1-15, ne dépassant pas 15/gm²/24 h avec un carburant CE 10 à 23 °C, conformément aux spécifications de la norme SAE J 1527 relative aux tuyaux d'alimentation en carburant pour applications maritimes.

Huiles recommandées

Huile recommandée	Huile OptiMax ou huile pour moteurs hors-bord Premium Plus 2 temps TCW 3
-------------------	--

L'huile moteur 2 temps Mercury OptiMax/DFI ou Quicksilver DFI est recommandée pour le moteur. Si l'huile moteur 2 temps Mercury OptiMax/DFI ou Quicksilver DFI n'est pas disponible, il est recommandé d'utiliser de l'huile moteur 2 temps Mercury ou Quicksilver TC-W3 Premium Plus. L'utilisation d'une huile de qualité inférieure risque d'endommager gravement le moteur.

L'huile 2 temps Mercury Racing est recommandée pour les moteurs OptiMax utilisés dans des applications à charges extrêmes associées à des activités commerciales, professionnelles ou des périodes prolongées à haut régime. Les propriétés supérieures de l'huile 2 temps Mercury Racing en matière de lubrification et de protection optimisent la puissance du moteur, tout en offrant une protection thermique, une réduction de l'usure et des dépôts de carbone.

Recommandations relatives au carburant

IMPORTANT : L'utilisation d'une essence incorrecte peut endommager le moteur. De tels dommages sont considérés comme résultant d'une utilisation abusive et ne sont pas couverts par la garantie limitée.

CLASSIFICATION D'ESSENCE

Les moteurs Mercury Marine fonctionnent de façon satisfaisante lorsqu'ils sont alimentés avec une essence sans plomb de grandes marques conforme aux spécifications suivantes :

États-Unis et Canada – indice d'octane à la pompe de 87 (R+M)/2 minimum. Le supercarburant [indice d'octane (R + M)/2 de 92] est également acceptable. Ne pas utiliser d'essence au plomb.

En dehors des États-Unis et du Canada – indice d'octane affiché à la pompe de 90 RON minimum. Le supercarburant (indice IOR de 98) est également acceptable. Si aucune essence sans plomb n'est disponible, utiliser de l'essence au plomb d'une grande marque.

CARBURANT ET HUILE

UTILISATION D'ESSENCES REFORMULÉES (OXYGÉNÉES) (ÉTATS-UNIS UNIQUEMENT)

Ce type d'essence est requis dans certaines régions des États-Unis. Les deux types de composés oxygénés utilisés dans ces carburants sont l'alcool (éthanol) ou l'éther (MTBE ou ETBE). Si l'éthanol est le composé oxygéné utilisé dans la région considérée, voir **Essences contenant de l'alcool**.

Ces essences reformulées peuvent être utilisées dans les moteurs Mercury Marine.

ESSENCES CONTENANT DE L'ALCOOL

Si l'essence utilisée dans la région concernée contient du méthanol (alcool méthylique) ou de l'éthanol (alcool éthylique), certains effets néfastes peuvent survenir. Ces effets sont encore plus néfastes avec le méthanol. L'augmentation du pourcentage d'alcool dans le carburant peut également aggraver ces effets.

Certains de ces effets néfastes sont causés par la capacité de l'alcool contenu dans l'essence à absorber l'humidité contenue dans l'air, entraînant la séparation de l'eau et de l'alcool de l'essence du réservoir de carburant.

Les composants du circuit de carburant du moteur Mercury Marine peuvent supporter un maximum de 10 % d'alcool dans l'essence. La résistance maximale du circuit d'alimentation en carburant du bateau n'est pas connue. Contacter le constructeur du bateau pour obtenir des recommandations spécifiques sur les composants du circuit de carburant du bateau (réservoirs de carburant, tuyauteries d'essence et raccords). Les essences contenant de l'alcool peuvent accroître :

- la corrosion des pièces métallique ;
- la détérioration des pièces en caoutchouc ou en plastique ;
- la perméation du carburant par des tuyauteries d'essence en caoutchouc ; et
- les difficultés au démarrage et les anomalies de fonctionnement.

AVERTISSEMENT

Une fuite de carburant constitue un risque d'incendie ou d'explosion susceptible de causer des blessures graves, voire mortelles. Inspecter périodiquement les composants du circuit de carburant pour tout signe de fuite, de ramollissement, de durcissement, de boursoufflement ou de corrosion, particulièrement après un entreposage. Tout signe de fuite ou de détérioration exige un remplacement avant la remise en service du moteur.

À cause des effets néfastes de l'alcool contenu dans l'essence, il est recommandé de n'utiliser que de l'essence sans alcool, quand cela est possible. Si le seul carburant disponible contient de l'alcool ou si la présence d'alcool est inconnue, il est nécessaire d'inspecter le circuit de carburant plus fréquemment à la recherche de toute fuite ou anomalie.

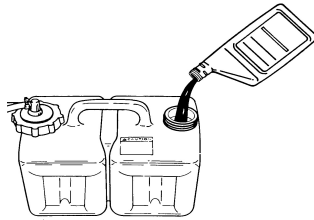
IMPORTANT : Lorsque le moteur Mercury Marine fonctionne avec de l'essence contenant de l'alcool, éviter de laisser de l'essence dans le réservoir de carburant pendant des périodes prolongées. Les périodes d'entreposage prolongées, courantes dans le cas des bateaux, créent des problèmes particuliers. Dans le cas des voitures, les carburants contenant de l'alcool sont généralement consommés avant de pouvoir absorber suffisamment d'humidité pour poser des problèmes, mais les bateaux sont souvent entreposés pendant des durées suffisantes pour que la démixtion se produise. En outre, une corrosion interne risque de se produire en cours d'entreposage si l'alcool a éliminé les pellicules protectrices d'huile des organes internes.

Remplissage du réservoir d'huile du bateau

Retirer le bouchon de remplissage et remplir avec l'huile spécifiée. La contenance du réservoir d'huile est de 11,5 litres . Remettre le bouchon de remplissage en place et bien le serrer.

CARBURANT ET HUILE

IMPORTANT : Toujours veiller à ce que les bouchons du réservoir d'huile soient bien serrés. Les fuites d'air empêchent l'huile de s'écouler correctement vers le moteur.

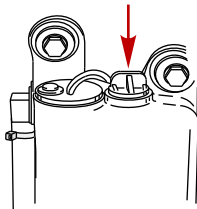


2723

Remplissage du réservoir d'huile monté sur le moteur

REMARQUE : Le remplissage de ce réservoir n'est nécessaire que si le niveau d'huile chute et que le système d'alarme de niveau d'huile bas est activé.

1. Desserrer le bouchon de remplissage du réservoir d'huile du moteur. Faire tourner le moteur jusqu'à ce que tout l'air se soit échappé du réservoir d'huile et que le réservoir soit rempli d'huile au point de déborder.
2. Serrer le bouchon de remplissage.

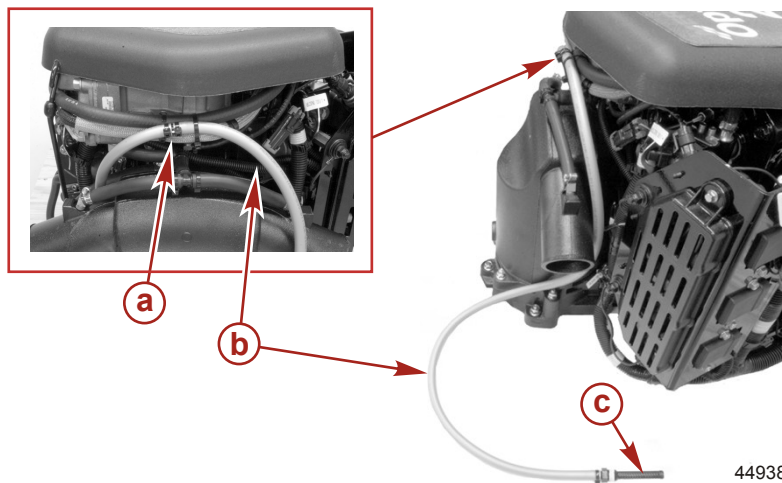


29394

CARACTÉRISTIQUES ET COMMANDES

Siphon de cale

L'embase de jets Mercury est équipée d'un dispositif à siphon de cale automatique. Ce dernier est activé chaque fois que le moteur tourne à une vitesse supérieure au ralenti. Il atteint sa performance maximale lorsque le régime est supérieur à 3 000 tr/min.



- a - Clapet anti-siphon
- b - Tuyau du siphon de cale
- c - Crêpe d'aspiration d'eau de cale

L'eau qui s'écoule du gicleur de la pompe à jet crée une aspiration ou un vide dans le tuyau fixé au gicleur. Le tuyau est acheminé vers la cale où il est assujéti, du côté du tunnel du jet.

Le siphon de cale comprend un clapet anti-siphon qui empêche l'eau de remonter dans le bateau lorsque le moteur est arrêté. Ce clapet anti-siphon doit être situé le plus haut possible dans l'acheminement des tuyaux, et au-dessus de la ligne de flottaison.

Le clapet anti-siphon doit être inspecté régulièrement pour garantir son bon fonctionnement. L'évent doit rester ouvert et dégagé de toute obstruction – 508 mm .

Système d'alarme

SIGNAUX DE L'ALARME SONORE

Lorsque le contacteur d'allumage est sur « ON » (Marche), l'alarme est activée pendant un moment dans le cadre d'un test pour indiquer qu'il fonctionne correctement.

Il existe deux types d'avertisseurs sonores pour prévenir l'opérateur d'un problème de fonctionnement affectant le système opérationnel du moteur.

1. **Bip continu de six secondes** : signale que le moteur est dans un état critique. Selon la gravité de la situation, le système Engine Guardian peut se déclencher pour protéger le moteur en limitant sa puissance. Retourner immédiatement au port et contacter le revendeur.
2. **Bips courts et intermittents pendant six secondes** : Indique un état non critique du moteur. Cette situation n'exige pas une attention immédiate. Il est possible de continuer à utiliser le bateau. Néanmoins, en fonction de la gravité du problème, le système Engine Guardian peut limiter la puissance du moteur (voir **Système Engine Guardian** ci-après) pour le protéger. Contacter le revendeur dès que possible.

CARACTÉRISTIQUES ET COMMANDES

Il est important de noter que, dans les deux cas mentionnés ci-dessus, l'avertisseur ne sonnera qu'une seule fois. En cas d'arrêt puis de redémarrage du moteur, l'avertisseur sonne à nouveau, une seule fois, si le problème persiste. Pour une illustration des différentes fonctions du moteur et pour consulter les données du moteur additionnelles, se reporter aux informations sur le **Produit SmartCraft** ci-après.

Le pilote peut corriger quelques-uns des états non critiques signalés par les bips de six secondes intermittents et courts. Ces états susceptibles d'être corrigés par le pilote sont les suivants :

- Eau dans le filtre à carburant monté sur le moteur. Voir **Entretien – Filtre à carburant à séparateur d'eau**.
- Problème affectant le système de refroidissement (pression d'eau ou température du moteur). Arrêter le moteur et vérifier que les orifices de prise d'eau de l'unité inférieure ne sont pas obstrués.
- Niveau d'huile moteur bas. Voir **Carburant et huile – Contrôle et ajout d'huile moteur**.

SYSTÈME ENGINE GUARDIAN

Le système Engine Guardian surveille les principaux capteurs du moteur afin de relever tout signe précurseur de problème. Il est actif chaque fois que le moteur tourne. Par conséquent, le pilote n'a pas à se soucier de sa protection. En cas de problème, le système déclenche l'avertisseur sonore pendant six secondes et/ou réduit la puissance du moteur afin de le protéger.

Si le système Engine Guardian s'est déclenché, réduire le régime moteur. Identifier le problème puis le corriger, si possible. Il est nécessaire de réinitialiser le système pour que le moteur puisse fonctionner à des régimes supérieurs. Pour réinitialiser le système Engine Guardian, ramener la manette des gaz en position de ralenti. Si le système Engine Guardian détermine que la réinitialisation n'a pas corrigé le problème, Engine Guardian reste activé et limite l'accélérateur. Le problème doit être identifié et corrigé avant qu'Engine Guardian ne permette le retour à un régime moteur normal.

LIMITE MAXIMALE DU RÉGIME MOTEUR

La limite maximale du régime moteur est fixée à un niveau plus élevé que celui de la plage de fonctionnement. Si le moteur fonctionne à un régime égal ou supérieur à la limite maximale, le PCM n'autorise pas le moteur à maintenir la puissance exigée par le pilote. Voir **Caractéristiques** pour déterminer quelle est la limite maximale du régime moteur.

Lorsque le moteur atteint le début de la limite maximale de son régime, Engine Guardian coupe l'allumage de cylindres spécifiques. Si le pilote ne réduit pas le régime moteur, Engine Guardian coupe l'allumage de tous les cylindres. Aucun avertissement sonore ne retentit lorsque la limite de surrégime d'Engine Guardian est activée.

Pour réinitialiser la protection d'Engine Guardian :

1. Réduire complètement les gaz pendant trois secondes.
2. Activer la manette des gaz. En l'absence de réactions du moteur, répéter l'étape 1.

PRODUIT SMARTCRAFT

Un ensemble d'instruments Mercury SmartCraft System adapté à ce moteur est disponible. Ce système affiche notamment les fonctions suivantes : régime du moteur, température du liquide de refroidissement, pression d'huile, pression d'eau, tension de la batterie, consommation de carburant et heures de fonctionnement du moteur.

L'ensemble d'instruments SmartCraft facilite également les diagnostics du système Engine Guardian. Il affiche des données d'alarmes graves relatives au moteur, ainsi que les problèmes potentiels.

FONCTIONNEMENT

Informations importantes

AVANT DE METTRE LE MOTEUR EN MARCHÉ

▲ ATTENTION

Éviter d'endommager le moteur. Amorcer la pompe d'injection d'huile sur le moteurs neufs ou remis à neuf et une fois l'entretien du système de lubrification terminé.

Voir **Amorçage de la pompe d'injection d'huile** pour les instructions.

CARACTÉRISTIQUES DU CARBURANT

Ne pas utiliser de mélange d'essence et d'huile dans ce moteur. Le moteur reçoit automatiquement une quantité supplémentaire d'huile lors de son rodage. Utiliser une source fraîche d'essence recommandée pendant et après le rodage du moteur.

HUILES RECOMMANDÉES

Huile recommandée	Huile hors-bord OptiMax ou Premium Plus 2 temps TC-W3
-------------------	---

L'huile OptiMax ou Premium Plus TC-W3 est une huile de qualité supérieure qui améliore le graissage et offre une résistance accrue au calaminage lorsqu'elle est utilisée avec de l'essence de bonne qualité ou avec des essences de qualité différente.

IMPORTANT : L'huile doit être une huile à deux temps TC-W3 homologuée par la NMMA.

Consulter régulièrement le revendeur pour obtenir les dernières recommandations concernant l'essence et l'huile. Si l'huile pour moteur hors-bord 2 temps Mercury Precision ou Quicksilver n'est pas disponible, la remplacer par une huile pour moteur hors-bord 2 temps de marque différente TC-W3 homologuée par la NMMA. L'utilisation d'une huile 2 temps de qualité inférieure risque de réduire la durée de vie utile du moteur. Le moteur peut ne pas être couvert par la garantie limitée en cas de dommage dû à l'utilisation d'une huile de qualité inférieure.

Liste de vérification avant le démarrage

- Le pilote connaît les procédures de navigation et de fonctionnement en toute sécurité.
- Un dispositif personnel de flottaison certifié d'une taille adaptée à chaque passager (conformément à la législation) est embarqué et est immédiatement accessible.
- Connaître les capacités de charge maximales du bateau. Lire la plaque de capacité du bateau.
- Vérifier l'alimentation en carburant.
- Vérifier le niveau d'huile dans le réservoir.
- S'assurer que le bouchon de vidange du bateau est en place.
- Informer quelqu'un de la destination et de l'heure prévue du retour.
- Il est illégal d'utiliser un bateau sous l'influence d'alcool ou de stupéfiants.
- Connaître la zone de navigation, les marées, les courants, les bancs de sable, les rochers et les autres dangers.
- Effectuer les contrôles d'inspection indiqués à **Calendrier d'inspection et d'entretien**. Voir la section **Entretien**.
- Activer le ventilateur de cale pendant au moins cinq minutes pour éliminer toute vapeur explosive du compartiment moteur. Si le bateau n'est pas équipé d'un ventilateur de cale, laisser la trappe du moteur ouverte pendant le démarrage.

FONCTIONNEMENT

- Avant de mettre le bateau à l'eau, examiner l'admission de la pompe de l'embase de jets pour vérifier l'absence de toute obstruction qui pourrait compromettre le pompage d'eau.
- Vérifier que la direction fonctionne librement.
- Vérifier qu'aucun débris ne bloque ni ne gêne le fonctionnement du gouvernail et du déclencheur de marche arrière.

Instructions spéciales de fonctionnement

FONCTIONNEMENT SUR L'EAU

⚠ AVERTISSEMENT

Une perte ou réduction de poussée de jet affecte directement le contrôle de la direction du bateau et peut causer des dommages matériels et des blessures graves, voire mortelles. Le contrôle de la direction peut être considérablement réduit, voire perdu, par une perte soudaine de puissance pouvant être causée par une panne de carburant, une décélération rapide, une mise du contacteur d'allumage sur arrêt, une activation du coupe-circuit d'urgence ou une obstruction de l'admission d'eau de la pompe à jet. À vitesse élevée, piloter le bateau avec prudence dans les zones chargées de débris (herbes, rondins, gravier, etc.) qui pourraient être aspirés par l'embase de jets. La capacité à manœuvrer le bateau en cas de danger dépend d'une poussée suffisante du jet d'eau qui permet de contrôler la direction.

Les caractéristiques de tenue d'un bateau à embase de jets sont nettement différentes de celles d'un bateau à hélice. Il est recommandé de familiariser avec ces caractéristiques en se livrant, au large, à des essais à vitesses élevée et lente.

Bien que les applications à embase de jets Mercury ne présentent pas certains des risques associés aux systèmes à hélice non protégée, il convient de toujours garder à l'esprit les faits suivants.

1. L'embase de jets aspire l'eau par l'admission d'eau inférieure et la dirige vers l'arrière pour créer la poussée avant. L'embase de jets Mercury est équipée d'un gouvernail orientable qui peut diriger cette poussée vers la droite ou vers la gauche. Si le moteur s'arrête ou si l'écoulement d'eau est obstrué, la poussée est interrompue et le bateau ralentit jusqu'à l'arrêt. Au cours du ralentissement, cependant, le contrôle de la direction sera compromis, car la direction dépend de la poussée.
2. S'abstenir d'utiliser le point mort ou la marche arrière en remorquant un skieur afin d'éviter que la corde de traction ne soit aspirée dans l'admission de la pompe à jet. Arrêter le moteur en attendant les skieurs. Vérifier que la corde est libre avant de démarrer le moteur.
3. Éviter les zones infestées d'algues et ne pas traverser de telles zones à haute vitesse. S'il n'est pas possible d'éviter de telles zones, maintenir le bateau en position de déjaugage pendant la traversée de zones infestées d'algues.
4. Éviter d'utiliser l'embase de jets dans des eaux peu profondes ou chargées de débris ou d'algues en surface, particulièrement en accélérant à partir du ralenti. Toute matière en suspension, telle que le sable, les coquillages, les pierres, les algues, l'herbe, etc. peut être aspirée par la pompe et entraîner les problèmes suivants :
 - Surchauffe du moteur
 - Perte de contrôle de la direction
 - Obstruction
 - Perte de déplacement vers l'avant ou vers l'arrière
 - Endommagement de la turbine, de la bague d'usure ou du stator
 - Expulsion d'objets à haute vitesse de la pompe
5. Pour échouer le bateau, passer au ralenti en marche avant pour atteindre la berge. Arrêter le moteur sans passer au point mort. Pour appareiller, pousser le bateau dans environ 90 cm d'eau. Démarrer le moteur et passer en marche avant, éviter d'utiliser le point mort et la marche arrière en eaux peu profondes.

FUNCTIONNEMENT

6. Si l'admission d'eau s'encrasse au point que le bateau ne peut pas atteindre une vitesse de déjaugage, il est possible d'éliminer l'obstruction de la façon suivante (exécuter la manœuvre dans une zone exempte d'obstacles et de dangers, car le contrôle de la direction sera momentanément perdu) :
 - a. Faire avancer le bateau à la vitesse pré-déjaugage maximale et virer à bâbord.
 - b. Arrêter le moteur tout en restant en marche. Cette manœuvre permet à l'eau d'effectuer un rétro-rinçage de l'embase et de l'admission. Alors que le bateau continue sur sa lancée jusqu'à l'arrêt, l'eau peut dégager l'obstruction.
7. Lorsque l'embase de jets est au point mort, la turbine d'embase continue à tourner. Cependant, le déclencheur de marche arrière est positionné de manière à ce qu'une partie de la poussée avant soit détournée afin de créer la poussée arrière. Cet équilibrage approximatif des poussées avant et arrière minimise le mouvement du bateau. Toutefois, comme la turbine est toujours en rotation et crée la poussée lorsque le moteur tourne, le bateau peut avoir tendance à glisser légèrement vers l'avant ou vers l'arrière. C'est normal pour les bateaux à embase de jets à transmission directe. Le pilote doit en être conscient et faire preuve de prudence lorsque le moteur tourne.
8. L'embase de jets aspire toujours de l'eau dans le carter lorsque le moteur tourne. NE PAS utiliser l'embase de jets si la grille n'est pas présente sur l'admission d'eau. Tenir les mains, pieds, cheveux, vêtements, gilets de sauvetage, etc. à distance de l'admission d'eau située au fond du bateau. Ne jamais introduire d'objet dans l'admission d'eau ou dans la tuyère de sortie d'eau lorsque le moteur tourne.

AVERTISSEMENT

Pour éviter toute blessure, ne pas toucher à la turbine en rotation et veiller à ce que les cheveux, les vêtements ou tout autre objet ne soient pas entraînés dans l'admission d'eau et ne s'enroulent pas autour de l'arbre de la turbine. Se tenir à distance de l'admission d'eau et ne jamais introduire d'objet dans la tuyère d'entrée ou de sortie d'eau lorsque le moteur tourne.

NAVIGATION PAR TEMPÉRATURES DE GEL

S'il est possible que l'eau gèle en surface, mettre le bateau à sec. Si de la glace se forme au niveau de la ligne de flottaison, à l'intérieur de l'embase de jets, le débit d'eau vers le moteur est compromis et des dégâts peuvent s'ensuivre.

NAVIGATION EN EAUX SALÉES OU POLLUÉES

Il est recommandé de rincer les conduits d'eau internes du moteur à l'eau douce après chaque utilisation en eau salée ou polluée. Cela permet d'éviter l'obturation des passages d'eau par une accumulation de dépôts. Consulter la procédure de nettoyage dans la section **Entretien**.

Mettre le bateau et l'embase de jets en cale sèche lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Rincer l'extérieur et l'intérieur de l'embase de jets à l'eau douce après chaque utilisation. Chaque mois, pulvériser du produit anticorrosion Quicksilver ou Mercury Precision Corrosion Guard sur les surfaces métalliques extérieures. Ne pas vaporiser du produit Corrosion Guard sur les anodes anticorrosion. L'application de Corrosion Guard réduira l'efficacité des anodes.

Procédure de rodage du moteur

REMARQUE : Ne pas utiliser de mélange essence-huile dans ce moteur. Utiliser de l'essence pure pendant le rodage du moteur, ainsi que par la suite.

Le rodage du moteur OptiMax est important pour assurer un niveau de fonctionnement correct et une durée de vie maximale. La procédure suivante permet aux pièces internes de s'user de manière uniforme. Un mauvais rodage risque d'écourter la durée de vie du moteur.

Le moteur reçoit automatiquement une quantité supplémentaire d'huile pendant les premières heures de fonctionnement. Dans la plupart des cas, ce mode de fonctionnement avec une quantité supplémentaire d'huile se termine après une dizaine d'heures.

Pendant la première heure

- Laisser le moteur chauffer pendant 30 à 60 secondes.

FONCTIONNEMENT

- Éviter de faire tourner le moteur constamment au ralenti pendant plus de 10 minutes.
- Pendant l'essentiel du temps, faites tourner le moteur entre 3 000 et 4 500 tr/min, manette des gaz approximativement aux 3/4 de sa course.
- Faire varier le régime moteur en le modifiant toutes les deux minutes environ.
- Quelques brusques accélérations à pleins gaz d'une durée maximum de 10 secondes sont acceptables.

Pendant les trois heures suivantes

- Changer de régime moteur toutes les 10 minutes.

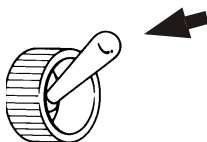
Démarrage du moteur

Avant le démarrage, lire la **Liste de vérification préalable au démarrage**, **Instructions spéciales de fonctionnement** et **Procédure de rodage du moteur**.

▲ AVERTISSEMENT

Des vapeurs explosives présentes dans le compartiment moteur risquent de causer des blessures graves, voire mortelles, par incendie ou par explosion. Avant de mettre le moteur en marche, activer le ventilateur de cale ou ventiler le compartiment moteur pendant au moins cinq minutes.

1. Avant de mettre le moteur en marche, activer le ventilateur de cale pendant au moins cinq minutes pour éliminer toute vapeur explosive du compartiment moteur.



4640

▲ ATTENTION

Ne jamais démarrer ni faire tourner l'embase de jets si le système de refroidissement n'est pas alimenté en eau, afin d'éviter d'endommager l'embase.

2. Ne pas démarrer l'embase de jets si elle n'est pas alimentée en eau. S'assurer que la prise d'eau est immergée. En cas d'utilisation du dispositif de nettoyage, vérifier qu'un jet d'eau d'un débit maximal s'écoule du moteur avant de démarrer. En cas d'utilisation du dispositif de nettoyage, ne pas faire tourner le moteur à un régime supérieur au ralenti.



5461

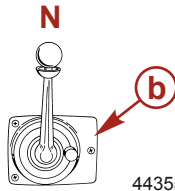
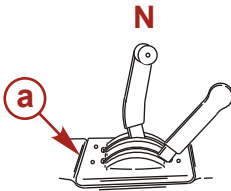
FUNCTIONNEMENT

3. Vérifier que le coupe-circuit d'urgence est correctement connecté au pilote et au contacteur. Mettre la clé de contact sur « RUN » (Marche).



44353

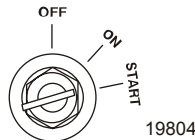
4. Mettre l'embase de jets au point mort. Ne pas déplacer la poignée d'accélérateur au-delà de la position de ralenti pour le démarrage.



- a - Double manette de commande
- b - Manette de commande unique

44355

5. Si le moteur neuf ou si le moteur a tourné jusqu'à la panne sèche ou a été vidangé, remplir le système de carburant de la manière suivante :
 - a. Placer la clé de contact sur « ON » (Marche) pendant trois secondes, puis de nouveau sur « OFF » (Arrêt) pendant cinq secondes.
 - b. Répéter cette procédure cinq fois pour permettre à la pompe à carburant électrique de remplir le système de carburant.
6. Mettre la clé de contact sur « START » (Démarrage). Si le moteur ne démarre pas au bout de dix secondes, ramener la clé sur « ON » (Marche), attendre 30 secondes, puis réessayer.

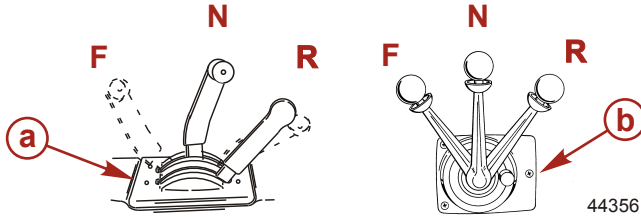


19804

REMARQUE : Le système électronique de démarrage amorce automatiquement le moteur (starter) et augmenter le ralenti pour le démarrage.

FUNCTIONNEMENT

Inversion de marche



- a - Double manette de commande
- b - Manette de commande unique

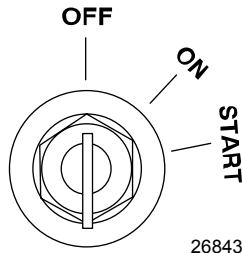
1. L'embase de jets Mercury est dotée de trois positions d'inversion de marche : Marche avant (F), point mort (N) et marche arrière (R).
 - a. Marche avant (F) – permet à l'eau de franchir le déclencheur de marche arrière pour la poussée avant et le déplacement du bateau vers l'avant.
 - b. Point mort (N) – permet au déclencheur de marche arrière recouvrant la moitié de la tubulure de sortie d'eau de répartir la poussée vers l'avant et vers l'arrière. La turbine de propulsion continue à tourner et le bateau peut avoir tendance à dévier dans une direction. C'est normal pour les bateaux à embase de jets à transmission directe. Faire preuve de prudence lorsque le moteur tourne.
 - c. Marche arrière (R) – permet au déclencheur de marche arrière recouvrant entièrement la tubulure de sortie d'eau de dévier le débit d'eau vers l'avant afin d'inverser la marche du bateau.
2. Après avoir sélectionné la marche avant ou la marche arrière, pousser la manette des gaz davantage vers l'avant pour augmenter la vitesse.

REMARQUE : Les pilotes doivent pratiquer la manœuvre d'arrêt afin de se familiariser avec le fonctionnement de l'embase de jets.

3. Pour immobiliser normalement le bateau, réduire progressivement la vitesse avant de passer au point mort. Être prudent en déplaçant l'inverseur de marche et en changeant de cap en raison de la certaine perte de contrôle de la direction qui en résulte. Garder à l'esprit que le contrôle de la direction est fonction de la poussée générée.

Arrêt du moteur

1. Réduire le régime du moteur jusqu'à ce que le bateau parvienne à un arrêt complet.
2. Mettre l'embase de jets au point mort.
3. Mettre la clé de contact sur « OFF » (Arrêt).



ENTRETIEN

Entretien de l'embase de jets Mercury

AVERTISSEMENT

La négligence ou des entretiens, réparations ou inspections incorrectes de l'ensemble de propulsion peuvent provoquer des dommages au produit ou des blessures graves, voire mortelles. Appliquer toutes les procédures telles que décrites dans ce manuel. En cas de manque de familiarité avec les procédures de maintenance et d'entretien correctes, confier les travaux à un revendeur Mercury Marine agréé.

Pour le maintien de la sécurité et de la fiabilité de fonctionnement, maintenir l'ensemble de propulsion dans les meilleures conditions de fonctionnement possibles en effectuant les inspections et l'entretien indiqués dans le **Calendrier d'inspection et d'entretien**. Noter les entretiens effectués dans le **Journal d'entretien** au dos de ce livret. Conserver tous les ordres de travail et reçus.

Pièces de rechange de l'ensemble de propulsion

Mercury recommande l'utilisation de pièces de rechange d'origine et de lubrifiants Mercury Precision.

Réglementation de l'EPA (agence américaine de protection de l'environnement) relative aux émissions

Toutes les embases de jets fabriquées par Mercury Marine sont certifiées par l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis comme conformes aux normes de lutte contre la pollution atmosphérique provoquée par les embases de jets Mercury neuves. Cette certification dépend de certains réglages effectués selon les normes d'usine. Pour cette raison, la procédure d'entretien du produit, recommandée par l'usine, doit être strictement respectée et, lorsque les conditions le permettent, le produit doit être rétabli pour l'usage initial pour lequel il a été conçu. **L'entretien, le remplacement ou la réparation des dispositifs et des systèmes de contrôle des émissions peuvent être effectués par tout établissement ou personne assurant la réparation des moteurs marins à allumage par étincelles.**

ENTRETIEN

ÉTIQUETTE DE CERTIFICATION ANTIPOLLUTION

Une étiquette de certification antipollution, indiquant les niveaux d'émission et les caractéristiques du moteur liées directement aux émissions, est apposée sur le moteur lors de sa fabrication.

MERCURY		EMISSION CONTROL INFORMATION	
THIS ENGINE CONFORMS TO <input type="checkbox"/> CALIFORNIA AND U.S. EPA EMISSION REGULATIONS FOR SPARK IGNITION MARINE ENGINES			
REFER TO OWNERS MANUAL FOR REQUIRED MAINTENANCE, SPECIFICATIONS, AND ADJUSTMENTS			
IDLE SPEED (in gear): <input type="text"/>		FAMILY: <input type="text"/>	
<input type="text"/> hp	<input type="text"/> L	HC+NOx:FEL: <input type="text"/> g/kWh	
<input type="text"/> kw		CO FEL: <input type="text"/> g/kWh	
<input type="text"/>		SPARK PLUG: <input type="text"/>	
		GAP: <input type="text"/>	
LOW PERM/HIGH PERM: <input type="text"/>			

43210

- a- Ralenti
- b- Puissance du moteur
- c- Cylindrée
- d- Puissance du moteur – en kilowatts
- e- Date de fabrication
- f- Numéro de gamme
- g- Limite d'émissions réglementées pour cette gamme de moteurs
- h- Limite d'émissions réglementées pour cette gamme de moteurs
- i- Bougies et écartement des électrodes de bougies recommandés
- j- Pourcentage de perméation de la tuyauterie d'essence

RESPONSABILITÉ DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire/opérateur doit procéder à l'entretien de routine du moteur afin de maintenir les niveaux d'émission en conformité avec les normes de certification imposées.

Le propriétaire/opérateur ne doit pas modifier le moteur d'une quelconque manière qui affecterait sa puissance ou ses niveaux d'émissions au point où ils dépasseraient les caractéristiques prédéterminées en usine.

Calendrier d'inspection et d'entretien

AVANT CHAQUE UTILISATION

- Vérifier que le coupe-circuit d'urgence arrête le moteur.
- Vérifier visuellement que le système d'alimentation en carburant n'est pas endommagé et ne présente aucune fuite.
- Vérifier l'état du compartiment moteur et détecter la présence éventuelle de vapeurs de carburant.
- Vérifier que les composants des systèmes de commande des gaz, d'inversion de marche et de direction ne sont ni grippés ni desserrés.

APRÈS CHAQUE UTILISATION EN EAUX SALÉES OU POLLUÉES

- Rincer tous les passages internes à l'eau douce.
- Laver l'extérieur de la pompe à jet à l'eau douce.

TOUTES LES 10 HEURES DE FONCTIONNEMENT OU UNE FOIS PAR MOIS, À LA PREMIÈRE ÉCHÉANCE

- Vérifier le système de siphon de cale. Voir **Inspection du siphon de cale**.

ENTRETIEN

- Inspecter les soufflets de câble pour tout signe d'usure, de frottements ou de fuites.
- Examiner la batterie et ses connexions. Voir **Vérification et remplacement des bougies**.
- Vérifier le serrage des boulons, des écrous et des autres fixations.
- Vérifier que les tuyaux d'échappement ne sont ni troués ni déformés par surchauffe.

TOUTES LES 50 HEURES DE FONCTIONNEMENT OU UNE FOIS PAR MOIS, À LA PREMIÈRE ÉCHÉANCE

- Vérifier le niveau et l'état du lubrifiant du carter d'embase et du stator. Voir **Lubrifiant du carter d'embase**.
- Vérifier les anodes anticorrosion. Les remplacer en cas d'usure à 50 % ou plus. Voir **Anodes anticorrosion**.
- Vérifier le serrage des boulons, des écrous et des autres fixations.

TOUTES LES 100 HEURES DE FONCTIONNEMENT OU UNE FOIS PAR AN, À LA PREMIÈRE ÉCHÉANCE

- Remplacer les bougies après les 100 premières heures d'utilisation ou à la fin de la première année. Par la suite, vérifier les bougies toutes les 100 heures ou une fois par an. Remplacer les bougies au besoin. Voir **Vérification et remplacement des bougies**.
- Vidanger et remplacer le lubrifiant du carter d'embase. Voir **Lubrifiant du carter d'embase**.
- Vidanger et remplacer le lubrifiant du carter du stator. Voir **Lubrifiant de stator**.
- Retirer la turbine et graisser l'arbre de turbine avec du produit Quicksilver ou Mercury Precision 2-4-C avec PTFE afin d'éviter le grippage de la turbine sur l'arbre.
- Inspecter la courroie de l'alternateur. Voir **Inspection de la courroie de l'alternateur**.
- Graisser l'axe de pivot du tendeur de courroie. Voir **Graissage de la poulie folle du tendeur de courroie**.
- Remplacer le filtre de tuyauterie d'essence du moteur. Voir **Système de carburant**.
- Remplacer le filtre à carburant à séparateur d'eau. Voir **Système de carburant**.
- Remplacer le filtre d'admission d'air du compresseur. Voir **Filtre d'admission d'air du compresseur**.

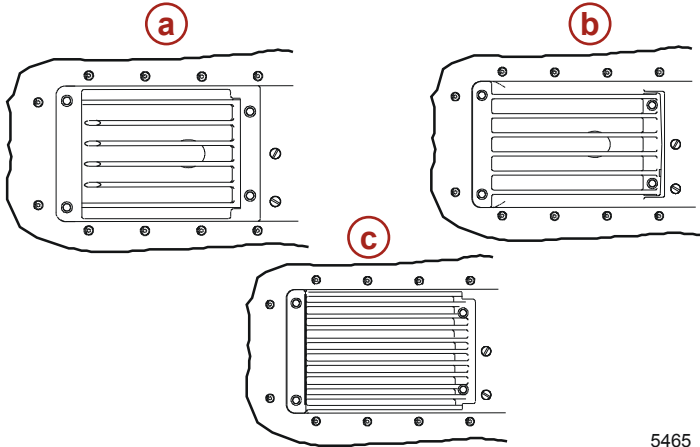
AVANT ENTREPOSAGE

- Voir la section **Entreposage** .

ENTRETIEN

Dégagement d'une prise d'eau obstruée

La grille de protection Hydro-Surge contre les algues et la grille en aluminium coulé sont à usage général. La grille de protection contre les pierres doit être utilisée en cas de fonctionnement de l'embase de jets en eaux peu profondes et rocailleuses.



5465

- a - Grille Hydro-Surge
- b - Grille en aluminium coulé
- c - Grille de protection contre les pierres

DÉGAGEMENT MANUEL


⚠ AVERTISSEMENT

Pour éviter toute blessure, ne pas toucher à la turbine en rotation et veiller à ce que les cheveux, les vêtements ou tout autre objet ne soient pas entraînés dans la prise d'eau et ne s'enroulent pas autour de l'arbre de la turbine. Se tenir à distance de la prise d'eau et ne jamais introduire d'objet dans la tubulure de prise ou de sortie d'eau lorsque le moteur tourne.

Si des algues ou des cailloux bouchent l'entrée d'eau, arrêter le moteur et dégager complètement l'obstruction afin de pouvoir rétablir des conditions de fonctionnement normales.

1. Arrêter le moteur et retirer la clé de contact. La turbine de la pompe poursuit sa rotation et pompe de l'eau lorsque le moteur tourne, même au point mort.
2. Nettoyer les débris de l'embase de jets (prise d'eau, turbine et tubulure). S'il s'avère difficile de nettoyer l'embase de jets, remettre le bateau sur sa remorque ou le soulever avec une grue avant de poursuivre l'entretien.
3. Selon le besoin, retirer la grille d'admission d'eau du bas de l'embase de jets afin de dégager les débris de l'admission d'eau. Retirer la grille d'admission d'eau en retirant les quatre vis. Installer la grille d'admission d'eau en réutilisant les quatre vis. Appliquer du Loctite 242 sur les filets des vis. Serrer les vis au couple spécifié.

ENTRETIEN

N° de pièce du tube	Description	Emplacement	N° de pièce
 66	Frein-filet Loctite 242	Vis de la grille d'admission d'eau	92-809821

Description	N.m	lb-in.	lb-ft
Vis avant	23	200	
Vis arrière	8.5	75	

IMPORTANT : Ne pas utiliser l'embase de jets sans grille de prise d'eau.

GRILLE HYDRO-SURGE

La grille Hydro-Surge est montée sur ressorts. Si la prise d'entrée d'eau se bouche, l'aspiration de la pompe ouvre la grille. L'eau repousse alors l'obstruction hors de la grille et débouche la prise d'eau.

En cas de navigation à vitesse lente dans des zones infestées d'algues, celles-ci risquent d'obstruer la grille de prise d'eau. Une grille bouchée entraîne une cavitation de la pompe à l'accélération (surrégime sans accélération du bateau).

En cas d'obstruction de la grille :

1. Pousser lentement la manette des gaz pour atteindre la vitesse de déjaugage, tout en veillant à éviter tout phénomène de cavitation au niveau de la pompe.
2. Continuer de pousser la manette des gaz jusqu'à ce que le bateau atteigne sa vitesse maximale. La force de l'eau devrait dégager toute algue restante.

Système d'alimentation en carburant

AVERTISSEMENT

Le carburant est inflammable et explosif. Vérifier que la clé de contact est sur arrêt et que le coupe-circuit d'urgence est placé de sorte que le moteur ne puisse pas démarrer. Ne pas fumer ou ne pas approcher de source d'étincelles ou de flamme nue lors de l'entretien. Assurer une bonne ventilation de l'aire de travail et éviter toute exposition prolongée aux vapeurs. Toujours vérifier l'absence de fuites avant de tenter de démarrer le moteur et essuyer immédiatement tout déversement de carburant.

Avant de procéder à l'entretien de tout élément du système de carburant, arrêter le moteur et débrancher la batterie. Vidanger complètement le système de carburant. Utiliser un récipient homologué pour recueillir et conserver le carburant. Essuyer immédiatement tout déversement. Le matériau utilisé pour limiter le déversement doit être mis au rebut dans un récipient homologué. Tout entretien du système de carburant doit être effectué dans un endroit bien aéré. Inspecter tout travail d'entretien terminé à la recherche de signes de fuite de carburant.

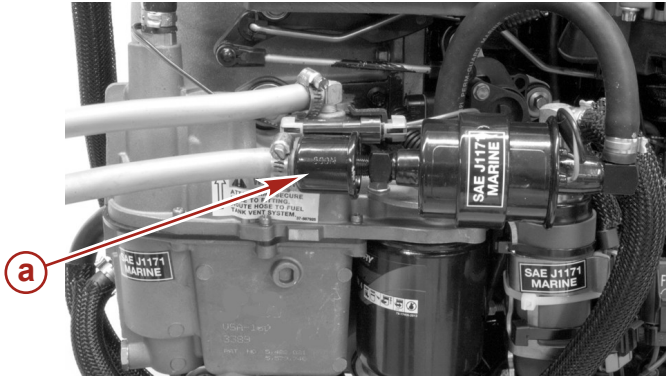
INSPECTION DE LA TUYAUTERIE D'ESSENCE

Inspecter visuellement la tuyauterie d'essence à la recherche de fissures, de boursouflures, de fuites, de durcissement ou de tout autre signe de détérioration ou de dommage. Si de telles anomalies sont détectées, remplacer la tuyauterie d'essence.

ENTRETIEN

FILTRE DE LA TUYAUTERIE D'ESSENCE

Remplacer le filtre à carburant une fois par saison ou toutes les 100 heures de fonctionnement.



44568

a - Filtre à carburant

IMPORTANT : Vérifier l'absence de toute fuite de carburant au niveau des connexions du filtre.

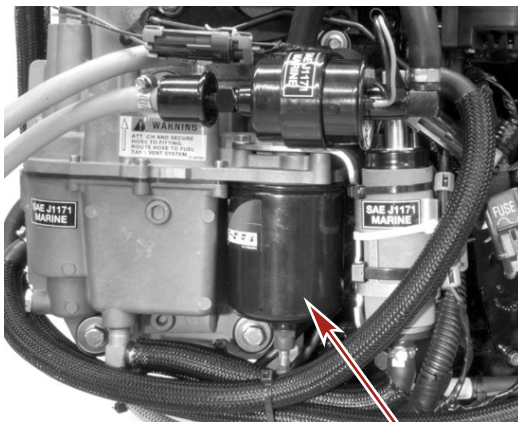
FILTRE À CARBURANT À SÉPARATEUR D'EAU

Ce filtre à carburant absorbe l'humidité et retient les débris. Il peut être vidé de son eau lorsqu'il est saturé. Remplacer le filtre s'il est obstrué par des débris. Le système d'alarme est activé lorsque l'eau dans le filtre à carburant atteint son niveau maximal. Voir la section **Système d'alarme** dans **Caractéristiques et commandes**.

Voir la section **Calendrier d'inspection et d'entretien** pour connaître les intervalles d'entretien appropriés.

Retirer le filtre et le remplacer comme suit :

1. Mettre la clé de contact sur « OFF » (Arrêt).
2. Débrancher le fil au bas du filtre. Retirer le filtre (a) en le faisant pivoter dans le sens de la flèche (sens horaire). Le renverser sur un récipient approprié pour le vider de son liquide.



a - Filtre à carburant à séparateur d'eau

44939

ENTRETIEN

3. Graisser la bague d'étanchéité du filtre avec de l'huile. Visser le filtre et le serrer fermement à la main. Brancher le fil du filtre.

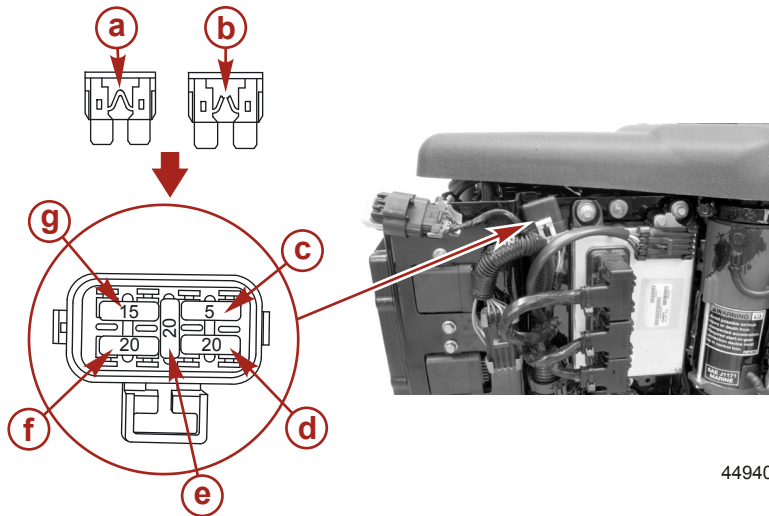
Fusibles

IMPORTANT : Toujours disposer de fusibles de rechange de 5 et 20 A.

Les circuits électriques du moteur sont protégés contre les surcharges par des fils-fusibles. Si un fusible grille, essayer de localiser la surcharge et d'en éliminer la cause. Si la cause ne peut pas être identifiée, le fusible risque de griller de nouveau.

1. Ouvrir le porte-fusible et observer la bande argentée qui se trouve à l'intérieur du fusible. Si la bande est rompue, remplacer le fusible
2. Le remplacer par un fusible neuf de même calibre.

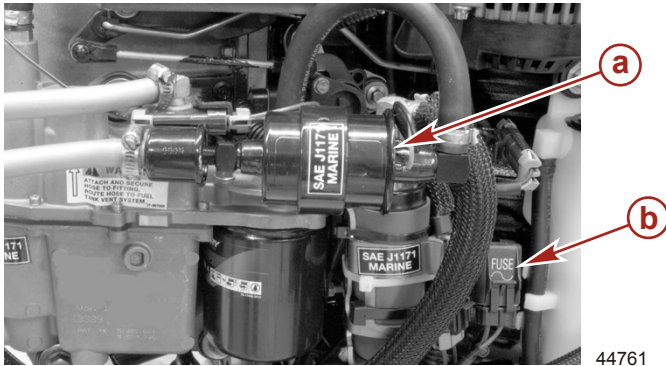
Les fusibles et les circuits sont identifiés comme suit :



44940

- a** - Bon fusible
- b** - Fusible grillé
- c** - Circuit de bus de données SmartCraft – fusible de 5 A
- d** - Circuit du système d'allumage – fusible de 20 A
- e** - Fusible de rechange
- f** - Pompe à carburant électrique (réservoir à séparateur de vapeur [VST])/alimentation du pilote de module de commande/circuit de la pompe à huile – fusible de 20 A
- g** - Relais d'alimentation principal – fusible de 15 A

ENTRETIEN



44761

- a - Pompe aspirante
- b - Circuit de la pompe à carburant – fusible de 5 A

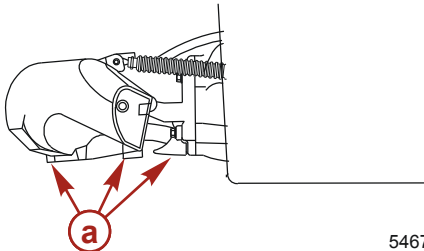
Anodes anticorrosion

AVIS

Les anodes construites en alliages d'aluminium de pureté insuffisante risquent de ne pas protéger correctement les composants critiques de l'embase contre la corrosion. Il est recommandé de n'utiliser que les anodes vendues par Mercury Precision Parts.

Les anodes contribuent à protéger le moteur de la corrosion galvanique en laissant leur métal être lentement rongé à la place des métaux du moteur hors-bord.

Ce modèle comprend trois anodes anticorrosion : Une est montée au fond du gicleur, une autre sur le déclencheur de marche arrière et la troisième sous le gouvernail. Les anodes contribuent à protéger l'embase de jets Mercury de la corrosion galvanique en laissant leur métal se ronger lentement à la place des métaux de l'embase de jets Mercury.



- a - Anodes

5467

Toutes les anodes requièrent une inspection périodique, particulièrement en eaux salées. Vérifier périodiquement les anodes anticorrosion (voir **Calendrier d'inspection et d'entretien**). Remplacer les anodes avant qu'elles ne soient corrodées à 50 %. Ne jamais peindre l'anode ni lui appliquer un revêtement protecteur pour ne pas réduire son efficacité.

Inspection de la batterie

La batterie doit être inspectée à intervalles réguliers pour assurer une bonne capacité de démarrage du moteur.

ENTRETIEN

IMPORTANT : Lire les consignes de sécurité et de maintenance qui accompagnent la batterie.

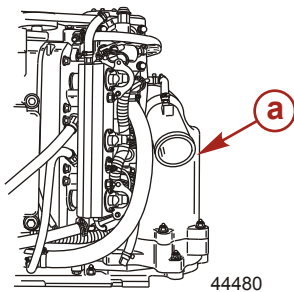
1. Arrêter le moteur avant d'effectuer l'entretien de la batterie.
2. Vérifier que la batterie est bien fixée et immobile.
3. Les cosses des câbles de la batterie doivent être propres, bien serrées et correctement installées. Positif sur positif et négatif sur négatif.
4. S'assurer que la batterie est équipée d'une gaine isolante pour éviter les courts-circuits accidentels de ses bornes.

Vérification et remplacement des bougies

⚠ AVERTISSEMENT

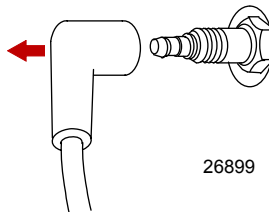
Des capuchons de protection de bougies endommagés peuvent émettre des étincelles susceptibles d'enflammer les vapeurs de carburant présentes sous le carénage du moteur et causer des blessures graves, voire mortelles, consécutives à un incendie ou à une explosion. Pour éviter de détériorer les capuchons de protection des bougies, ne jamais utiliser d'objets acérés ou d'outils métalliques pour les extraire.

1. Desserrer les tuyaux de la chambre d'expansion. Retirer les six écrous qui retiennent la chambre d'expansion. Retirer la chambre d'expansion.
2. Ouvrir les écrous à ressort en J pour écarter les conduites de carburant et d'air.



a - Chambre d'expansion

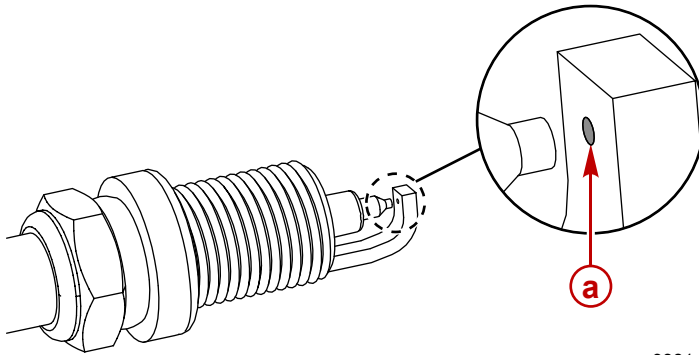
3. Pour retirer les fils de bougies, faire tourner les capuchons de protection en caoutchouc tout en les extrayant des bougies.



4. Retirer les bougies. Remplacer les bougies si les électrodes sont usées ou si l'isolant est rugueux, fendu, cassé ou cloqué, ou si le métal précieux n'est plus visible sur l'électrode de la bougie.

ENTRETIEN

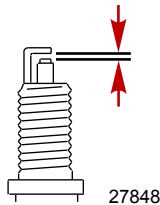
IMPORTANT : La couleur de la bougie ne reflète pas nécessairement son état réel. Pour diagnostiquer correctement une bougie défectueuse, vérifier l'état du métal précieux sur l'électrode de la bougie. Si aucun métal précieux n'est visible, remplacer la bougie.



9381

a - Métal précieux

5. Régler l'écartement des électrodes. Voir **Caractéristiques**.



- Avant l'installation, vérifier l'écartement de chaque bougie et ajuster l'écartement si nécessaire.
 - Mesurer l'écartement au moyen d'une jauge d'épaisseur ou d'une pince. Ne jamais utiliser un outil de mesure d'écartement biseauté pour vérifier ou ajuster l'écartement.
 - Si un ajustement est nécessaire, ne pas faire levier ni appliquer aucune force sur l'électrode centrale. Cette directive est très importante pour tout type de bougie auquel une surface d'usure en platine ou en iridium a été ajoutée à l'électrode de masse ou à l'électrode centrale.
 - S'il s'avère nécessaire d'augmenter l'écartement, utiliser un outil permettant seulement de tirer l'électrode de masse vers l'arrière sans toucher l'électrode centrale, la porcelaine ou la partie d'usure de l'électrode de masse.
 - S'il est nécessaire de réduire l'écartement, tapoter légèrement l'électrode de masse de la bougie sur une surface dure.
6. Avant d'installer les bougies, nettoyer toute saleté présente sur les sièges de bougie. Installer les bougies en les serrant à la main puis les serrer d'un quart de tour supplémentaire ou les serrer au couple spécifié.

Description	N.m	lb-in.	lb-ft
Bougie	27	-	20

- Vérifier le joint de la chambre d'expansion sur la plaque de l'adaptateur. Ne pas retirer le joint de la plaque de l'adaptateur. Remplacer si nécessaire.
- Installer la chambre d'expansion. Serrer les écrous de montage au couple spécifié. Remettre les tuyaux de la chambre d'expansion en place, ainsi que leurs colliers de serrage.

ENTRETIEN

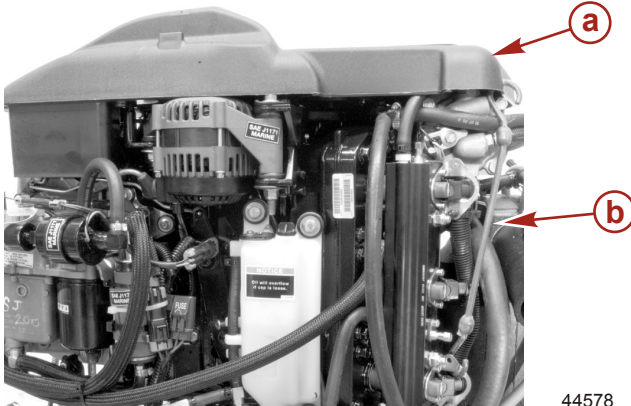
9. Inspecter le système d'échappement pour tout signe de fuites.

Description	N.m	lb-in.	lb-ft
Écrou de montage de la chambre d'expansion	27		20

Retrait et installation du couvercle de volant moteur

RETRAIT

1. Détacher la sangle de retenue.
2. Retirer le couvercle en le soulevant depuis l'arrière du moteur.



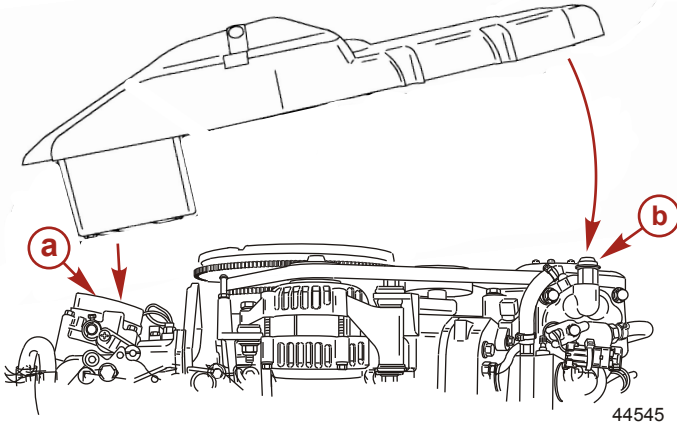
- a** - Couvercle du volant moteur
- b** - Sangle de retenue

INSTALLATION

1. Abaisser l'ouverture du couvercle sur la bride d'admission du collecteur d'air. Incliner le couvercle d'un côté à l'autre jusqu'à ce qu'il coulisse au bas de la bride d'admission.

ENTRETIEN

2. Abaisser le couvercle sur les goudjons d'assemblage et sur le tube de prise d'air du compresseur d'air.



- a** - Bride d'admission du collecteur d'air
b - Tube de prise d'air du compresseur d'air

3. Attacher la sangle de retenue au couvercle.



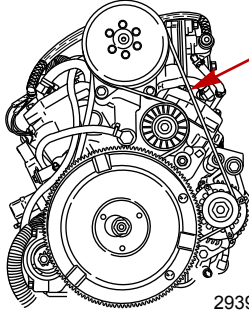
- a** - Sangle de retenue

ENTRETIEN

Inspection de la courroie de l'alternateur

Inspecter la courroie de l'alternateur et la faire remplacer par un revendeur agréé si l'un des défauts suivants est détecté :

- Fissures ou détérioration de la partie caoutchoutée de la courroie.
- Surfaces de la courroie rugueuses ou inégales.
- Signes d'usure sur les bords ou sur les surfaces extérieures de la courroie.



29398

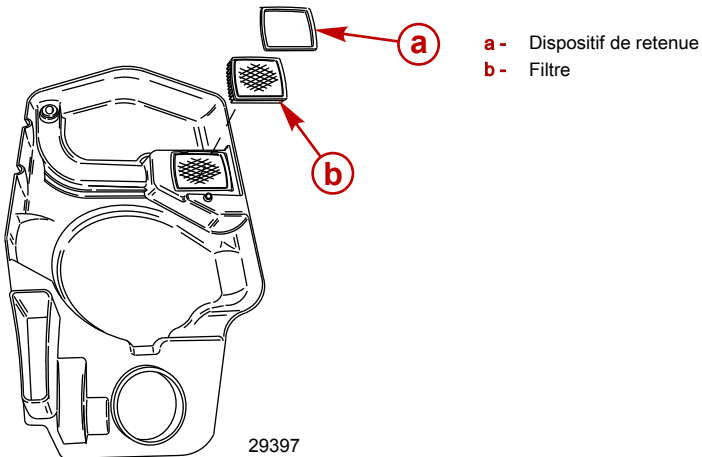
Filtre d'admission d'air du compresseur

Le filtre doit être changé toutes les 100 heures de fonctionnement, ou une fois par saison.

IMPORTANT : Ne jamais faire tourner le moteur sans filtre à air.

RETRAIT

1. Retirer le couvercle de volant du moteur.
2. Ouvrir le dispositif de retenue et retirer le filtre.



- a - Dispositif de retenue
b - Filtre

29397

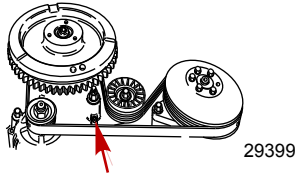
INSTALLATION


1. Installer le filtre dans le couvercle.
2. Fixer le filtre dans le couvercle au moyen du dispositif de retenue.

ENTRETIEN

Graissage de la poulie folle du tendeur de courroie

Lubrifier par le graisseur avec de la graisse 2-4-C avec PTFE.



N° de pièce du tube	Description	Emplacement	N° de pièce
 95	2-4-C au PTFE	Graisseur de la poulie tendeur	92-802859Q 1

Rinçage du système de refroidissement

Il est impératif de rincer le système de refroidissement après chaque utilisation du bateau en eau salée, après chaque échouage, ou lorsque l'avertisseur sonore de surchauffe a été activé.

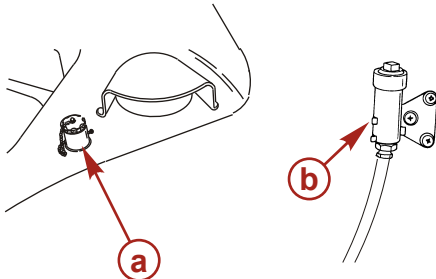
⚠ ATTENTION

Ne jamais démarrer ni faire tourner l'embase de jets si le système de refroidissement n'est pas alimenté en eau, afin d'éviter d'endommager l'embase.

AVIS

Le nettoyage du système de refroidissement avec la proue abaissée entraîne une ingestion d'eau et endommage le moteur. Lors du nettoyage du système de refroidissement, le bateau doit être de niveau ou la proue relevée (d'un maximum de 20°). Les dommages au moteur causés par un rinçage incorrect du système de refroidissement ne sont pas couverts par la garantie.

1. Veiller à ce que le moteur soit arrêté.
2. Positionner le bateau afin qu'il soit de niveau ou que la proue soit relevée (de 20° au maximum). Le nettoyage du moteur, si le réglage de l'assiette de bateau est hors de la plage susmentionnée, risque d'endommager le moteur et d'annuler la garantie.
3. Enlever le capuchon de l'adaptateur de nettoyage du bateau. L'adaptateur peut être monté dans la coque ou dans le compartiment moteur.



5469

- a - Dispositif de nettoyage (monté sur la coque)
- b - Dispositif de nettoyage (monté sur le compartiment moteur)

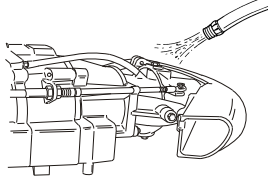
ENTRETIEN

IMPORTANT : Ne pas dépasser le ralenti lors du nettoyage.

4. Ouvrir complètement l'alimentation en eau. Faire démarrer le moteur et le laisser tourner pendant au moins 10 minutes afin de nettoyer le bloc moteur.

REMARQUE : Le moteur risque de surchauffer si l'écoulement d'eau est insuffisant. Si l'avertisseur sonore retentit, arrêter immédiatement le moteur et le laisser refroidir.

5. Arrêter le moteur, fermer la prise d'eau et retirer le tuyau d'eau de l'adaptateur de nettoyage. Installer le capuchon et le visser fermement.
6. Nettoyer les surfaces extérieures de la tubulure de sortie d'eau.

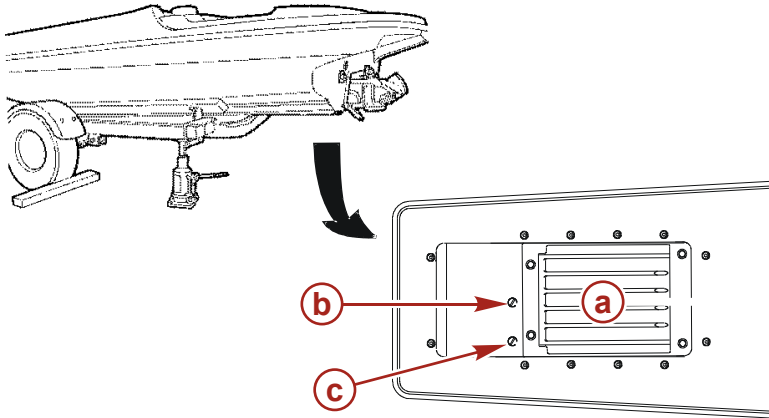


5470

Lubrifiant du carter d'embase

VIDANGE DU LUBRIFIANT

REMARQUE : Lors de la vidange du lubrifiant du carter d'embase, vérifier visuellement la présence éventuelle d'eau dans le lubrifiant. Elle sera vidangée avant le lubrifiant si elle s'est déposée au fond, à moins qu'elle ne se soit mélangée pour donner une couleur laiteuse au lubrifiant. Dans un cas comme dans l'autre, faire vérifier le carter d'embase par un revendeur Mercury Marine agréé. La présence d'eau dans le lubrifiant peut provoquer une défaillance prématurée des engrenages ou des roulements ou, en cas de gel, endommager le carter d'embase.



5472

- a - Carter d'embase (vue du bas)
- b - Vis de remplissage/vidange
- c - Vis de purge

1. Placer une cuvette de vidange sous l'embase.

ENTRETIEN

2. Retirer la vis de remplissage/vidange.
3. Retirer la vis de purge pour vidanger le lubrifiant.

AJOUT DE LUBRIFIANT

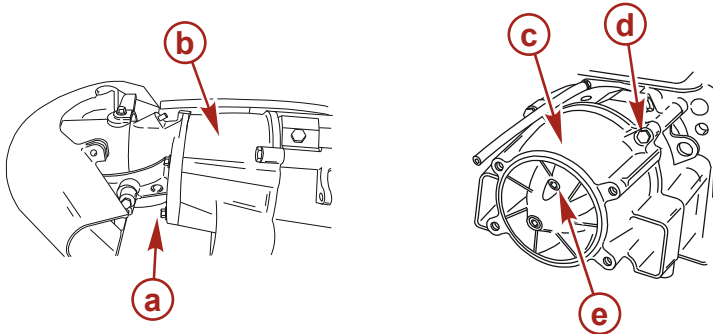
Type de fluide	Contenance
Huile pour engrenages hautes performances	725 cm ³

1. Introduire le goulot du tube de lubrifiant pour engrenages dans l'orifice de remplissage/vidange du carter d'embase.
2. Faire l'appoint en lubrifiant jusqu'au seuil du trop-plein.
3. Installer la vis de purge. Vérifier que le joint à vis est en place.
4. Retirer le goulot du tube et mettre la vis de remplissage/vidange en place avec le joint.

Lubrifiant de stator

VIDANGE DU LUBRIFIANT

REMARQUE : Lors de la vidange du lubrifiant du stator, vérifier que le lubrifiant ne contient pas d'eau. Elle sera vidangée avant le lubrifiant si elle s'est déposée au fond, à moins qu'elle ne se soit mélangée pour donner une couleur laiteuse au lubrifiant. Dans un cas comme dans l'autre, faire vérifier le stator par un revendeur Mercury Marine agréé. La présence d'eau dans le lubrifiant peut provoquer une défaillance prématurée des roulements ou, en cas de gel, endommager le stator.



5473

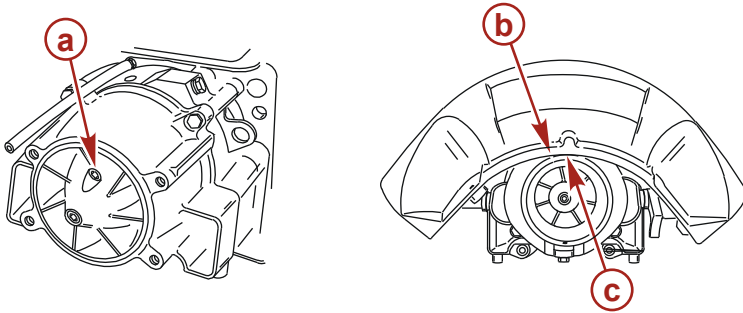
- a - Vis de fixation du gicleur (4)
- b - Gicleur
- c - Stator
- d - Vis de fixation du stator (4)
- e - Trou de remplissage et bouchon

1. Déconnecter les câbles d'inversion de marche et de direction du déclencheur de marche arrière et du gouvernail. Faire attention de ne pas modifier les réglages par inadvertance.
2. Retirer les quatre vis fixant le gicleur au stator,
3. Retirer le gicleur.
4. Retirer les quatre vis de fixation du stator au carter d'embase et les deux vis de fixation à la plaque de retenue.
5. Retirer le stator.
6. Retirer le bouchon de l'orifice de remplissage à l'arrière du stator.

ENTRETIEN

- Incliner le stator vers l'avant pour amorcer la vidange du lubrifiant.
- Incliner le stator pour vidanger le lubrifiant restant du goulot de remplissage.

APPOINT OU REMPLISSAGE EN LUBRIFIANT



5474

- a** - Trou de remplissage
- b** - Déclencheur de marche arrière (bord inférieur)
- c** - Gouvernail (diamètre extérieur)

Type de fluide	Contenance
Huile pour engrenages hautes performances	562 ml


- Installer le stator sur la pompe. Faire glisser l'arbre avec précaution pour éviter d'endommager les joints. Appliquer du Loctite 242 sur les quatre boulons du stator et les deux vis de la plaque de retenue. Serrer les vis au couple spécifié.

N° de pièce du tube	Description	Emplacement	N° de pièce
66	Frein-filet Loctite 242	Boulons de stator et vis de plaque de retenue	92-809821

Description	N.m	lb-in.	lb-ft
Boulons de stator	47		35
Vis de plaque de retenue	8.5	75	

- Introduire le gicleur du tube de lubrifiant dans l'orifice de remplissage du stator.
- Ajouter du lubrifiant jusqu'au niveau de l'orifice.
- Installer le bouchon.
- Appliquer du Loctite 271 sur les quatre vis du gicleur. Installer le gicleur et l'anode. Fixer à l'aide de quatre vis. Serrer les vis au couple spécifié.

ENTRETIEN

N° de pièce du tube	Description	Emplacement	N° de pièce
 7	Frein-filet Loctite 271	Vis de gicleur	92-809819

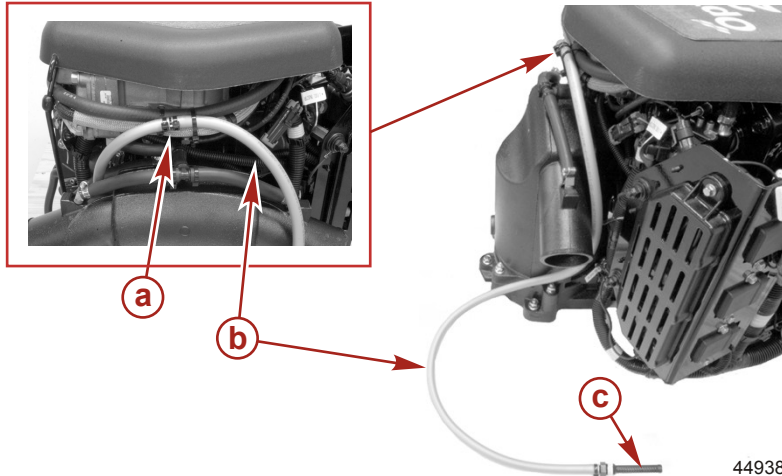
Description	N.m	lb-in.	lb-ft
Vis de gicleur	47		35

6. Connecter les câbles de direction et d'inversion de marche.
7. Tester les systèmes de direction et d'inversion de marche sur toute leur plage et noter tout grippage ou toute rigidité. Effectuer les réglages nécessaires.
8. Passer en marche avant et vérifier que le déclencheur de marche arrière n'est pas préchargé. Il doit être possible de déplacer légèrement le déclencheur de marche arrière vers le haut ou vers le bas. Un jeu excessif indique que les câbles d'inversion de marche doivent être réglés.
9. Vérifier que le bas du déclencheur de marche arrière se trouve au-dessus du diamètre extérieur du gouvernail. Si le déclencheur de marche arrière est au-dessous du diamètre extérieur du gouvernail, ne pas utiliser le bateau. Consulter un revendeur Mercury Marine agréé pour procéder à un réglage correct.

IMPORTANT : Régler le câble d'inversion de marche de sorte que le déclencheur de marche arrière n'interfère pas avec l'eau s'écoulant du gouvernail. Si le déclencheur de marche arrière se trouve dans l'écoulement de l'eau, une forte vibration peut être perçue dans le boîtier de commande et une défaillance de la butée avant ou d'autres composants se produira.

Inspection du siphon de cale

Inspecter le siphon de cale à intervalles réguliers pour assurer une performance maximale.



- a -** Clapet anti-siphon
- b -** Tuyau de cale
- c -** Crépine d'aspiration d'eau de cale

1. Inspecter la crépine d'aspiration pour la présence éventuelle de matériau étranger. La nettoyer si nécessaire.

ENTRETIEN

2. Inspecter l'orifice du clapet anti-siphon pour toute obstruction. Nettoyer l'orifice à l'aide d'un petit fil de fer, si nécessaire.
3. Vérifier que le clapet anti-siphon est bien fixé au-dessus de la ligne de flottaison.

Ensemble de propulsion submergé

Un ensemble de propulsion submergé requiert l'attention immédiate d'un revendeur agréé dès sa remontée à l'air libre. Il convient en effet de porter une attention immédiate au moteur lorsqu'il est exposé à l'air libre afin de minimiser les dégâts de corrosion interne.

ENTREPOSAGE

Préparation à l'entreposage

Le principal facteur à prendre en considération lors de la préparation à l'entreposage d'une embase de jets Mercury est sa protection contre la rouille, la corrosion et les dégâts causés par le gel de l'eau qui y est prisonnière.

Il convient de procéder comme suit pour préparer l'embase de jets à l'entreposage de fin de saison ou à un entreposage prolongé (deux mois ou plus).

AVIS

Une alimentation insuffisante en eau de refroidissement entraîne une surchauffe et un endommagement du moteur, de la pompe à eau et d'autres pièces. Assurer une alimentation en eau suffisante vers les entrées d'eau pendant le fonctionnement.

SYSTÈME D'ALIMENTATION EN CARBURANT

IMPORTANT : L'essence contenant de l'alcool (éthanol ou méthanol) peut entraîner la formation d'acide au cours du remisage, ce qui risque d'endommager le circuit de carburant. Si l'essence utilisée contient de l'alcool, il est conseillé de vidanger au maximum le réservoir, la tuyauterie du réservoir d'essence du bateau et le circuit d'alimentation du moteur.

La meilleure manière de préparer le bateau pour l'entreposage est d'ajouter la quantité recommandée de produits Mercury Precision Fuel Stabilizer et Mercury Precision Quickleen, conformément aux instructions figurant sur leur bidon, dans le réservoir de carburant avant la dernière sortie du bateau. L'ajout de stabilisateur de carburant permet d'éviter la formation de vernis et de gomme dans l'essence. Le produit Mercury Precision Quickleen assure le nettoyage et le graissage des injecteurs de carburant.

1. Réservoir de carburant portable : verser la quantité nécessaire de stabilisateur d'essence (conformément aux instructions figurant sur le bidon) dans le réservoir. Faire basculer le réservoir de carburant plusieurs fois pour mélanger le stabilisateur au carburant.
2. Réservoir de carburant fixe – Verser la quantité nécessaire de stabilisateur pour essence (conformément aux instructions figurant sur le bidon) dans un récipient séparé et ajouter environ un litre d'essence. Verser ce mélange dans le réservoir de carburant.
3. Retirer le filtre à carburant séparateur d'eau du moteur. Vider le carburant dans un récipient adapté et éliminer le filtre conformément aux normes en vigueur.
4. Mélanger les produits suivants dans un récipient :
 - 8 cm³ ou deux cuillers à café de graisse Mercury Precision Quickleen.
 - 8 cm³ ou deux cuillers à café de stabilisateur de carburant Mercury Precision.
5. Verser ce mélange dans un filtre à carburant à séparateur d'eau neuf. Installer le filtre à carburant.
6. Remplir le système de carburant de la façon suivante :
 - a. Placer la clé de contact sur « ON » (Marche) pendant trois secondes, puis de nouveau sur « OFF » (Arrêt) pendant cinq secondes.
 - b. Répéter cette procédure cinq fois pour permettre à la pompe à carburant électrique de remplir le système de carburant.
7. En utilisant l'adaptateur de nettoyage, démarrer le moteur et le laisser tourner au ralenti pendant 10 minutes pour que le carburant traité remplisse le système de carburant.

Protection des composants internes du moteur

REMARQUE : S'assurer que le système de carburant est prêt pour l'entreposage. Voir **Système de carburant**, ci-dessus.

IMPORTANT : Voir **Vérification et remplacement des bougies** pour la procédure correcte de retrait des fils de bougie.

1. Retirer les bougies et ajouter environ 30 ml d'huile moteur dans chaque orifice de bougie.
2. Faire tourner plusieurs fois le volant moteur à la main pour répartir l'huile dans les cylindres.

ENTREPOSAGE

3. Installer les bougies.

DÉPANNAGE

Le démarreur ne lance pas le moteur

CAUSES POSSIBLES

- Le fusible de 20 A du circuit de démarrage est grillé. Voir **Entretien**.
- L'embase de jets Mercury n'est pas au point mort.
- La batterie est faible ou les connexions sont desserrées ou corrodées.
- La clé de contact est défectueuse.
- Le câblage ou les connexions électriques sont défectueux.
- Défaillance du solénoïde de démarreur ou du solénoïde asservi.

Le moteur ne démarre pas

CAUSES POSSIBLES

- Le coupe-circuit d'urgence n'est pas sur « RUN » (Marche).
- La batterie n'est pas complètement chargée.
- La procédure de démarrage n'a pas été respectée. Voir la section **Fonctionnement**.
- Le carburant est trop vieux ou est contaminé.
- Le carburant ne parvient pas au moteur.
 - Le réservoir de carburant est vide.
 - L'évent du réservoir de carburant n'est pas ouvert ou est bouché.
 - La tuyauterie d'essence est débranchée ou entortillée.
 - Le filtre à carburant est bouché. Voir la section **Entretien**.
 - La pompe à carburant est défectueuse.
 - Le filtre du réservoir de carburant est bouché.
- Fusible de 20 A grillé. Vérifier les fusibles, voir la section **Entretien**.
- Le raccord fileté d'un tuyau d'air est desserré.
- Un composant du système d'allumage est défectueux.
- Les bougies sont encrassées ou défectueuses. Voir la section **Entretien**.

Le moteur ne tourne pas régulièrement

CAUSES POSSIBLES

- Les bougies sont encrassées ou défectueuses. Voir la section **Entretien**.
- Le montage et les réglages ne sont pas corrects.
- Le carburant ne parvient pas librement au moteur.
 - a. Le filtre à carburant du moteur est bouché. Voir la section **Entretien**.
 - b. Le filtre du réservoir de carburant est bouché.
 - c. La soupape anti-siphon du réservoir de carburant fixe est grippée.
 - d. La tuyauterie d'essence est vrillée ou pincée.
 - e. Injecteur bouché.
- Le raccord fileté d'un tuyau d'air est desserré.
- La pompe à carburant est défectueuse.
- Un composant du système d'allumage est défectueux.

DÉPANNAGE

Baisse de performance à régime normal

CAUSES POSSIBLES

- Surcharge du bateau ou charge mal répartie.
- Quantité excessive d'eau dans la cale.
- La carène est sale ou endommagée.

Baisse de performance à pleins gaz

RÉGIME MOTEUR BAS (GÉNÉRALEMENT UN PROBLÈME DE MOTEUR)

- Le papillon n'est pas complètement ouvert.
- Système d'échappement obstrué
- Problème affectant le système d'allumage.
- Bougie encrassée ou injecteur défectueux.
- Obstruction de l'entrée du compresseur d'air.

RÉGIME MOTEUR ÉLEVÉ (GÉNÉRALEMENT UN PROBLÈME DE POMPE)

- Turbine endommagée.
- Turbine ou bague d'usure usées.
- Turbine, entrée ou stator encrassés.
- Fuite du joint de la plaque de retenue.

La batterie se décharge

CAUSES POSSIBLES

- Les connexions de la batterie sont lâches ou corrodées.
- Le niveau d'électrolyte est trop bas.
- La batterie est usée ou inefficace.
- Trop d'accessoires électriques sont utilisés.
- Le redresseur, l'alternateur ou le régulateur de tension sont défectueux.

SERVICE APRÈS-VENTE

Service de réparation local

En cas de besoin, ramenez toujours votre hors-bord chez votre concessionnaire agréé local. Il est le seul à disposer des techniciens qualifiés, des connaissances, des outils et équipement spéciaux, et des pièces et accessoires d'origine nécessaires pour réparer votre moteur. Il connaît parfaitement votre moteur.

Réparations non locales

Si le propriétaire ne se trouve pas à proximité de son revendeur local et qu'un entretien doit être effectué, contacter le revendeur agréé le plus proche. Consulter les pages jaunes de l'annuaire téléphonique. Si, pour une quelconque raison, le propriétaire ne parvient pas à obtenir le service souhaité, contacter le centre de service après-vente Mercury Marine le plus proche.

Demandes d'informations relatives aux pièces et aux accessoires

Toutes les demandes concernant des pièces ou des accessoires de rechange d'origine doivent être adressées au revendeur agréé local. Ce dernier dispose des informations nécessaires pour commander les pièces et accessoires requis. Lors d'une demande relative à des pièces et accessoires, communiquer au revendeur les numéros de modèle et de série du moteur afin qu'il puisse commander les pièces appropriées.

Service après-vente

RÉPARATIONS LOCALES

Confier l'entretien du bateau équipé d'un moteur hors-bord Mercury à un revendeur agréé. Seuls les revendeurs agréés sont spécialistes des produits Mercury et disposent des mécaniciens formés en usine, de l'équipement et des outils spéciaux, ainsi que des pièces et accessoires Quicksilver d'origine, qui leur permettent d'effectuer un entretien correct du moteur.

REMARQUE : *Les pièces et accessoires Quicksilver sont conçus et fabriqués spécifiquement par Mercury Marine pour les différents ensembles de propulsion.*

RÉPARATIONS NON LOCALES

Si le propriétaire est éloigné de son revendeur local et qu'un entretien doit être effectué, contacter le revendeur agréé le plus proche. Si, pour une quelconque raison, aucun service ne peut être obtenu, contacter le centre d'entretien régional le plus proche. En dehors des États-Unis et du Canada, contacter le centre d'entretien Marine Power International le plus proche.

VOL DE L'ENSEMBLE DE PROPULSION

Si l'ensemble de propulsion venait à être volé, communiquer immédiatement aux autorités locales et à Mercury Marine les numéros de modèle et de série, ainsi que la personne à prévenir en cas de restitution. Une base de données contenant toutes ces informations est conservée par Mercury Marine afin d'aider les autorités et les revendeurs à retrouver les ensembles de propulsion volés.

ATTENTION REQUISE APRÈS IMMERSION

1. Avant la récupération, contacter un revendeur Mercury agréé.
2. Après la récupération, une opération d'entretien immédiate doit être effectuée par un revendeur Mercury agréé afin de limiter autant que possible les risques de dommages graves au moteur.

SERVICE APRÈS-VENTE

PIÈCES DE RECHANGE

⚠ AVERTISSEMENT

Éviter les risques d'incendie ou d'explosion. Les composants des systèmes électriques, d'allumage et du circuit d'alimentation en carburant des produits Mercury Marine sont conformes aux normes américaines et internationales visant à réduire les risques d'incendie ou d'explosion. Ne pas utiliser des composants de circuit électrique ou de circuit d'alimentation en carburant de remplacement non conformes à ces normes. Lors de l'entretien des circuits électriques et d'alimentation en carburant, installer et serrer correctement tous les composants.

Les moteurs marins sont conçus pour fonctionner à régime maximal, ou à un régime proche de celui-ci, pendant la plus grande partie de leur durée de vie. Ils sont également conçus pour fonctionner en eau douce comme en eau salée. Ces conditions requièrent de nombreuses pièces spéciales.

DEMANDES D'INFORMATIONS RELATIVES AUX PIÈCES ET AUX ACCESSOIRES

Adresser toutes questions relatives aux pièces ou aux accessoires de rechange Quicksilver à un revendeur agréé local. Celui-ci dispose des informations nécessaires à la commande des pièces et accessoires qu'il n'aurait pas en stock. Seuls les revendeurs agréés peuvent acheter des pièces et accessoires d'origine Quicksilver auprès de l'usine. Mercury Marine ne fournit pas les revendeurs non agréés ou les acheteurs au détail. Pour toute question concernant les pièces et accessoires, le revendeur a besoin de connaître le **modèle de moteur** et les **numéros de série** afin de commander les pièces correctes.

RÉSOLUTION D'UN PROBLÈME

La satisfaction des clients quant aux produits Mercury est importante pour le revendeur et nous-mêmes. En cas de problème, question ou préoccupation au sujet de l'ensemble de propulsion, contacter le revendeur agréé Mercury. Pour toute assistance supplémentaire :

1. contacter le directeur commercial ou le responsable du service entretien du revendeur. Contacter le propriétaire de l'établissement revendeur si le directeur commercial et le responsable du service entretien n'ont pas résolu le problème.
2. Toutes les questions et préoccupations restées sans réponses et tous les problèmes non résolus au niveau local doivent être adressés à un centre d'entretien de Mercury Marine. Mercury Marine s'efforcera de résoudre tous les problèmes avec le propriétaire et le revendeur.

Les informations suivantes seront demandées par le Service à la clientèle :

- nom et adresse du propriétaire ;
- Votre numéro de téléphone de jour
- Les numéros de modèle et de série de l'ensemble de propulsion
- nom et adresse du revendeur ;
- la nature du problème.

COORDONNÉES DU SERVICE À LA CLIENTÈLE DE MERCURY MARINE

Pour assistance, contacter un bureau local par téléphone, télécopieur ou par courrier. Pour toute correspondance écrite ou faxée, indiquer le numéro de téléphone auquel le propriétaire peut être joint pendant la journée.

États-Unis, Canada		
Téléphone	Anglais +1 920 929 5040 Français +1 905 636 4751	Mercury Marine W6250 W. Pioneer Road P.O. Box 1939 Fond du Lac, WI 54936-1939
Télécopieur	Anglais +1 920 929 5893 Français +1 905 636 1704	
Site Web	www.mercurymarine.com	

SERVICE APRÈS-VENTE

Australie, Pacifique		
Téléphone	+61 3 9791 5822	Brunswick Asia Pacific Group 41-71 Bessemer Drive Dandenong South, Victoria 3175 Australie
Télécopieur	+61 3 9706 7228	

Europe, Moyen-Orient, Afrique		
Téléphone	+32 87 32 32 11	Brunswick Marine Europe Parc Industriel de Petit-Rechain B-4800 Verviers, Belgique
Télécopieur	+32 87 31 19 65	

Mexique, Amérique centrale, Amérique du Sud, Caraïbes		
Téléphone	+1 954 744 3500	Mercury Marine 11650 Interchange Circle North Miramar, FL 33025 États-Unis
Télécopieur	+1 954 744 3535	

Japon		
Téléphone	+81 72 233 8888	Kisaka Co., Ltd. 4-130 Kannabecho, Sakai-ku Sakai-shi, Osaka 590-0984, Japan
Télécopieur	+81 72 233 8833	

Asie, Singapour		
Téléphone	+65 65466160	Brunswick Asia Pacific Group T/A Mercury Marine Singapore Pte Ltd 29 Loyang Drive Singapour, 508944
Télécopieur	+65 65467789	

Avant de commander toute documentation, préparer les renseignements suivants relatifs à l'ensemble de propulsion :

--	--	--	--

Pour toute documentation supplémentaire relative à un ensemble de propulsion Mercury Marine, contacter le revendeur Mercury Marine le plus proche ou contacter :

Mercury Marine			

Contactez le centre de réparation agréé Mercury Marine le plus proche pour commander des documents supplémentaires relatifs à l'ensemble de propulsion concerné.

				Total

SERVICE APRÈS-VENTE

				Total
			.	.
			.	.
			.	.
			.	.
			Total dû	.

JOURNAL D'ENTRETIEN

Journal d'entretien

Noter ici tous les entretiens effectués sur cette embase de jets Mercury. Conserver tous les ordres de travail et reçus.

Date	Entretien effectué	Heures de fonctionnement du moteur